



Zeitgeist Mourir en enseignant la vie *Page B 10*



Myanmar Les militaires prêts à collaborer *Page B 9*



Négos Coiteux colère, Couillard tempère *Page A 3*

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 258

LE DEVOIR, LE VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

La parité, en attendant le changement

Pour Édith Cresson, c'est la culture politique du ragot qui nuit aux femmes en politique

FABIEN DEGLISE

Pour accroître la présence des femmes dans la sphère politique, les quotas, le culte de la parité, c'est bien. Mais tant et aussi longtemps que le monde de la politique sera régi par les lois de l'apparence et de la communication, du ragot et de la petite anecdote, au dépens des idées, de l'action et de la reconnaissance des résultats, plus que du bla-bla, ces femmes peineront toujours à y trouver leur place.

C'est ce qu'estime du moins, avec le recul, l'ancienne première ministre française Édith Cresson, seule femme à avoir occupé ce poste dans le pays qui a vu naître les Lumières et Olympe de Gouges à ce jour. C'était entre 1991 et 1992 lors d'un mandat mouvementé de 10 mois qui aura été le plus court de la V^e République.

«Le problème de la place des femmes en politique n'est toujours pas réglé psychologiquement et politiquement», lance la politicienne rencontrée la semaine dernière par *Le Devoir* dans son bureau parisien. Il y a eu des progrès, c'est vrai. Mais, pour la suite des choses, il faut désormais changer le climat dans lequel se fait la politique, climat qui reste encore un frein important à la réelle contribution des femmes et à

VOIR PAGE A 10 : RAGOT

À qui la rue ? À tous, la rue !

La cour invalide un article du Code de la sécurité routière qui restreint le droit de manifester

SARAH R. CHAMPAGNE

Une importante décision renforçant le droit de manifester a été rendue par la Cour supérieure jeudi. L'interdiction faite par le Code de la sécurité routière d'entraver la circulation dans les rues viole un droit constitutionnel, a

conclu le juge Guy Cournoyer.

Gabrielle Garbeau, l'appelante acquittée dans cette cause, a reçu un constat d'infraction le 15 mars 2011. Elle avait marché contre la brutalité policière, avant d'être arrêtée en vertu de l'article 500.1, maintenant invalidé.

Celui-ci interdit toute entrave à la circulation

«au cours d'une action concertée», sauf lors de défilés ou de manifestations préalablement autorisés. Or, ce tribunal a considéré que cette disposition «porte atteinte aux libertés d'expression et de réunion pacifique protégées par les

VOIR PAGE A 10 : RUE

AU CANADA COMME AILLEURS, LA CRISE MIGRATOIRE COMMENCE



BULENT KILIC AGENCE FRANCE-PRESSE

Les 25 000 réfugiés syriens que le Canada accueillera d'ici la fin de l'année sont loin d'être suffisants, selon le rapporteur de l'ONU, François Crépeau. Les vagues de migrants qui affluent aux portes de l'Europe, comme cette femme arrivée par la mer sur l'île de Lesbos, en Grèce, jeudi, ne sont que les premières. L'UE appelle d'ailleurs à l'aide la Turquie et l'Afrique. *Nos textes en pages A 5, A 8 et B 9*

AUJOURD'HUI



Économie GES : des cibles inatteignables pour le transport. Éliminer tous les moteurs à essence destinés aux véhicules de transport de personnes resterait malgré tout insuffisant. *Page A 7*

Actualités La DPCP déplore des pressions trop fortes. Médias, politiques et policiers sont visés. *Page A 2*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 8
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... B 7

Se tenir debout quand on n'est « rien »

La formidable bataille des Inuits face au projet de la Baie-James

MARCO FORTIER
à Kuujuaq

Un jour, en 1972, les Inuits ont réalisé que les bulldozers et les dynamiteurs s'approprièrent à débarquer à la baie James pour construire le «projet du siècle» qu'on connaît: une série de barrages qui feraient du Québec le champion mondial de l'hydroélectricité.

On connaît moins l'incroyable bataille qu'ont me-

née les Inuits et les Cris pour faire respecter leurs droits sur ce territoire plus grand que la France. On oublie — et les plus jeunes ignorent peut-être — que le gouvernement de Robert Bourassa a lancé ce chantier monumental sans même consulter les autochtones. Encore moins les compenser financièrement.

«Le gouvernement nous faisait sentir qu'on n'était rien. On n'avait aucun droit. C'est comme si on

VOIR PAGE A 10 : DEBOUT



PHOTO TIRÉE DU DOCUMENTAIRE

Charlie Watt, aujourd'hui sénateur (quatrième derrière), et les signataires



POUR LES JEUNES DE TOUS ÂGES

SUPPLÉMENTAIRES!

LE NOUVEAU CLASSIQUE DU THÉÂTRE JEUNESSE
LE CŒUR EN HIVER
D'APRÈS LA REINE DES NEIGES D'ANDERSEN

MAISONTHEATRE.COM | 514 288-7211 #1

MARDI 17 NOV. 13 H
DIMANCHE 22 NOV. 11 H

«Amusant, inventif et très efficace. **LE CŒUR EN HIVER** arrive même à toucher au grandiose...»

- REVUE JEU 10 nov. 2015

POUR LES JEUNES DE 6 À 10 ANS

16 \$ +TX



ACTUALITÉS

Trudeau déplore l'étiquetage imposé à Israël

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le premier ministre Justin Trudeau n'appuie pas la décision de l'Union européenne de forcer Israël à étiqueter ses produits provenant des territoires occupés. Il assimile cette pratique à une invitation au boycottage d'Israël.

Mercredi, l'Union européenne a finalement approuvé une norme d'étiquetage qu'elle avait dans ses cartons depuis deux ans, mais dont la mise en œuvre était retardée à la demande des États-Unis afin de ne pas nuire au processus de paix, désormais à l'eau. Cette norme d'étiquetage oblige Israël à identifier de manière différente ses produits, surtout agricoles et cosmétiques, provenant de ses colonies en Cisjordanie, au plateau du Golan, à Gaza et à Jérusalem-Est. L'Union européenne fait valoir que ces conquêtes n'étant pas reconnues en droit international, elles ne peuvent pas être désignées à des fins commerciales comme faisant partie d'Israël.

Les produits de colonies représentent 1% des exportations israéliennes, selon l'UE

Le gouvernement israélien a dénoncé une décision «immorale».

«L'Europe devrait avoir honte», a déclaré le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou. «Des centaines de conflits territoriaux dans le monde, elle a choisi de cibler Israël et seulement Israël, alors qu'Israël est déjà acculé au pied du mur pour combattre une vague de terreur.»

Justin Trudeau déplore lui aussi cette façon d'isoler Israël. «J'ai souvent parlé contre le désir de sanctionner et boycotter Israël par le mouvement BDS et autre, a-t-il déclaré en conférence de presse jeudi. Je continue d'être inquiet par les initiatives qui semblent cibler Israël plutôt que d'autres pays. Je pense que c'est important que les consommateurs aient de l'information sur la provenance de leurs produits, mais dans un contexte global, pas dans un contexte qui cible précisément un pays ou un autre.» Le mouvement BDS auquel fait référence M. Trudeau désigne les campagnes de «boycott, de désinvestissement et de sanctions» contre l'État juif.

L'Union européenne calcule que les produits de colonies ne représentent que 1% de toutes les exportations israéliennes vers le Vieux Continent, pour une valeur d'environ 200 millions de dollars. La Grande-Bretagne, le Danemark et la Belgique ont pris en 2009 des mesures similaires. Si certains politiciens israéliens ont assimilé cette mesure à de l'antisémitisme, les États-Unis ont déclaré qu'il s'agissait plutôt d'une réaction prévisible à la politique de colonisation d'Israël. «Cela souligne le besoin urgent qu'Israël change ses politiques envers les colonies», a déclaré le porte-parole du Département d'État, Mark Toner.

A cet égard, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a osé dénoncer à nouveau les colonies juives. En entrevue au Ottawa Citizen, il a déclaré que «la politique officielle du Canada est que les colonies n'aident pas le processus de paix, et je n'ai pas de problème à le dire». Le précédent gouvernement conservateur n'avait pas modifié cette politique sur papier, mais avait évacué de son vocabulaire le mot «colonies». Aucun ministre ne les avait dénoncées, préférant critiquer les «actions unilatérales par l'une ou l'autre des parties».



MENAHÉM KAHANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Mercredi, l'Union européenne a approuvé une norme d'étiquetage qui oblige Israël à identifier de manière différente ses produits, surtout agricoles et cosmétiques, provenant de ses colonies en Cisjordanie, au plateau du Golan, à Gaza et à Jérusalem-Est.

Le gouvernement israélien a dénoncé une décision «immorale».

Le précédent gouvernement conservateur n'avait pas modifié cette politique sur papier, mais avait évacué de son vocabulaire le mot «colonies».

Aucun ministre ne les avait dénoncées, préférant critiquer les «actions unilatérales par l'une ou l'autre des parties».

Le précédent gouvernement conservateur n'avait pas modifié cette politique sur papier, mais avait évacué de son vocabulaire le mot «colonies».

Le Devoir

La DPCP déplore des pressions trop fortes

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales sont écrasés par une «pression» inappropriée de la part des médias, des politiques ou encore des policiers, déplore la directrice des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Annick Murphy.

«Une chose que nous vivons beaucoup présentement, qui est extrêmement difficile à vivre pour les procureurs, c'est justement cette pression qui est vécue. [...] Ce n'est pas une pression appropriée», a-t-elle déclaré lors de son passage à l'Assemblée nationale, jeudi.

M^{me} Murphy était convoquée en commission parlementaire afin d'expliquer les tenants et aboutissants de son plan de restructuration.

Après avoir refusé «[d']affirmer ou [de] confirmer la nature des dossiers» entre les mains du DPCP, M^{me} Murphy a reconnu du bout des lèvres avoir reçu de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) des «dossiers» de nature politique, comme Joug et Lierre. Le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, «n'en a pas inventé [...] des dossiers» lorsqu'il a évoqué la fin prochaine d'enquêtes sur le monde politique à la fin 2014, a-t-elle lâché devant les élus de la Commission des institutions.

Pas de date

La porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, Véronique Hivon, a invité la DPCP à fournir «une idée du moment auquel on peut s'attendre à des conclusions» dans ces enquêtes ciblant le Parti libéral du Québec notamment, mais en vain.

M^{me} Murphy a insisté sur la nécessité pour les procureurs aux poursuites criminelles et pénales d'étudier leurs dossiers «serenement», c'est-à-dire «à l'abri de toute pression médiatique, politique ou policière». Au Bureau de lutte à la corruption et à la malversation, «tout le monde est à pied d'œuvre dans les dossiers qui nous ont été transférés par les policiers», a-t-elle toutefois ajouté. «Il faut être patient. Je comprends que les citoyens veulent avoir les réponses. Comme citoyenne, j'ai exactement le même désir.»

La députée de Joliette a poliment demandé à M^{me} Murphy de ne pas confondre le «désir de transparence» de la population avec de la «pression» populaire. «Une plus grande transparence peut seulement accroître la confiance de la population à l'égard du DPCP.»

M^{me} Hivon craint que la fusion du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation (BLCM) avec le Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) et le Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) diminue l'«intensité de la lutte» contre le crime organisé. M^{me} Murphy a évalué à quelque 2,2 millions de dollars les économies attendues de son plan de restructuration. Celui-ci avait d'ailleurs été soumis au ministère de la Justice et au Conseil du trésor, a-t-elle reconnu.

Par ailleurs, le Bureau des enquêtes indépendantes devra justifier publiquement l'absence d'accusation contre les policiers après avoir enquêté sur une intervention policière au cours de laquelle une personne décède ou subit des blessures graves, a fait savoir M^{me} Murphy.

Le Devoir

Les eaux usées

FAITES LA DIFFÉRENCE



Pour protéger le fleuve Saint-Laurent, vous pouvez, vous aussi, contribuer à améliorer la qualité des eaux usées rejetées et ce, tout au long de l'année. Vous ne devriez jamais utiliser votre cuvette de toilette pour jeter :

- serviettes de soins personnels et pour bébés
- couches
- cotons-tiges
- cheveux
- soie dentaire
- tampons
- condoms
- médicaments périmés
- graisse alimentaire

Pour information : 311
ville.montreal.qc.ca/intercepteur

Montréal

ACTUALITÉS

Le retour des idéologies

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Il avait les yeux d'un adolescent triste et les cheveux coupés comme Jeanne d'Arc. Cela lui donnait, même à l'aube de ses 80 ans, un air d'éternelle jeunesse. Il faut dire qu'il avait conservé ses réflexes de militant, accablant dans son grand salon de la rue du Faubourg-Poissonnière tout ce que le monde comptait de dissidents, de rebelles et de résistants. Lorsqu'on venait l'interviewer, il était gêné d'apprendre que, dans ce fauteuil usé cerné de bibliothèques, vous aviez précédé le Tchèque Václav Havel, le Polonais Adam Michnik ou le dissident chinois Wei Jingsheng.

On se représente mal aujourd'hui le rôle qu'a pu jouer André Glucksmann, décédé à Paris au début de la semaine. Mettons de côté la ridicule polémique sur les « nouveaux philosophes ». À une époque où le premier potache venu est promu « doctorant » ou « candidat à la maîtrise », pourquoi les agrégés de philosophie ne seraient-ils pas élevés au rang de « philosophes » ? Non, André Glucksmann n'a pas fondé de système philosophique. Il a fait mieux. Alors que la gauche française, et pas seulement française, était encore plus ou moins inféodée à Moscou, Pékin, Phnom Penh ou Tirana, il a osé l'impensable. Cet ancien maoïste a osé prendre le parti des samizdats et des survivants de la Kolyma, au-delà des fidélités politiques.

À l'époque, même la gauche officielle et respectable se gardait une petite gêne lorsque venait le temps de critiquer l'URSS ou la Chine. Comme tant d'autres, en 1960, Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier avaient visité la Chine en fermant les yeux sur les famines provoquées par le parti et qui firent... 36 millions de morts ! L'Américain Noam Chomsky, lui, demeurait sourd aux crimes de Pol Pot. En France, le Parti communiste attirait encore 20 % des électeurs.

Face à ceux qui l'incitaient à ne pas « faire le jeu de la droite », Glucksmann a simplement osé dire la vérité. La vérité crue et dérangeante, celle des camps, de la torture et du totalitarisme. Il a affronté la bête et reconnu qu'après le totalitarisme nazi, auquel sa mère avait échappé de justesse, un autre totalitarisme tout aussi meurtrier avait vu le jour. Et il s'est demandé pourquoi toute une jeunesse n'avait rien vu venir et n'avait rien voulu entendre alors même que les voix de Soljenitsyne, de Havel et de tant d'autres hurlaient dans le désert.

Pour secourir les boat people vietnamiens, il réussit le tour de force de réconcilier sur les marches de l'Élysée Jean-Paul Sartre et Raymond Aron, dont il avait été l'assistant à la Sorbonne. La suite sera une succession de combats en Chine, en ex-Yugoslavie et en Tchétchénie. Des combats qui ne furent pas sans errements, mais dont la sincérité impose le respect.

Tout cela est-il si loin de nous ? Pas sûr. « Faire le jeu de la droite », n'avez-vous pas entendu cette formule récemment ? Elle est partout, en France. Mais on l'entend aussi au Québec. André Glucksmann a compté parmi ceux qui, un temps, ont permis d'écarter les idéologies pour y voir un peu plus clair. Et pourtant, se pourrait-il que les idéologies soient de retour ? Ou qu'elles ne nous aient jamais quittés ?

La période qui a suivi la guerre froide pourrait bien n'avoir été qu'un court entracte. Au communisme ont succédé de nouvelles lubies meurtrières, comme l'islamisme.

Même dans nos sociétés, l'effacement apparent des religions semble laisser le champ libre à ce que Raymond Aron qualifiait de « religion séculière ». Parmi celles-ci, le multiculturalisme est probablement la religion politique la plus répandue dans les pays développés, comme le démontre avec brio notre compatriote Mathieu Bock-Côté dans un article du dernier numéro de la prestigieuse revue française *Le Débat* (n° 186), fondée par Pierre Nora. Qu'est-ce qu'une religion politique sinon une idéologie qui, loin de se contenter de faire avancer la société sur un plan ou sur un autre, veut comme le voulait le communisme fabriquer un « homme nouveau » ?

Or, c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on a comme mot d'ordre politique immédiat « l'ouverture à l'Autre ». À tous les autres sans exception ! On voit alors les utopies religieuses se mêler de vouloir édifier le paradis sur terre plutôt que dans les cieux. Le multiculturalisme est d'ailleurs largement l'héritier de cette ancienne gauche marxiste qui, déçue d'une classe ouvrière qui n'a jamais répondu à ses appels, s'est trouvée de nouvelles classes rédemptrices dans les minorités les plus diverses : immigrants, homosexuels, transgenres, autochtones, etc. C'est ainsi qu'érigé en idéologie, le sentiment certes louable de l'ouverture devient une façon détournée de détruire tout lien social et de déclarer la guerre à la civilisation, la nôtre, qui a enfanté les droits de l'Homme. Une aubaine pour les mondialistes de tout poil.

C'est un certain Chesterton qui disait que « le monde est plein d'idées chrétiennes devenues folles ». André Glucksmann nous aura aidés à le comprendre quelque part au milieu des années soixante-dix. Il ne faudrait pas qu'avec lui s'éteigne la vigilance dont il a fait preuve.

crioux@ledevoir.com

NÉGOCIATIONS

Coiteux colère, Couillard tempère

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

Tandis que le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, sommait les syndicats du secteur public de retourner à la table des négociations, le premier ministre, Philippe Couillard, a affirmé de son côté que les négociations avec les employés de l'État se déroulaient bien.

« Les négociations vont bien. Ça va continuer », a déclaré Philippe Couillard après la sortie du président du Conseil du trésor, au moment où le mouvement de grèves tournantes du Front commun touchait les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

« De prendre la population en otage en les privant de services, de faire, comme on a vu lors des derniers jours, même des actes de vandalisme dans certains cas, c'est tout à fait inacceptable », a soutenu Martin Coiteux dans une mêlée de presse.

La semaine dernière, l'État a présenté à ses employés syndiqués une offre révisée qui ajoute 1,7 milliard pour la durée de la convention de cinq ans à l'offre initiale du gouvernement, selon les calculs du président du Conseil du trésor. Il s'agit d'une moyenne de 340 millions par an ; à la dernière année de la convention, en 2019, 550 millions seront consacrés à la relativité.

« C'est une proposition très sérieuse, et à ce

stade-ci, on s'attend à une réponse sérieuse des syndicats », a indiqué Martin Coiteux. « Ce que les syndicats doivent faire à ce stade, c'est de revenir le plus tôt possible aux tables de négociations, parce que c'est là que ça se passe, ce n'est pas dans la rue. » Il s'est toutefois gardé de lancer un ultimatum ou de brandir la menace d'une loi spéciale.

Dans un point de presse alors que des syndiqués en grève étaient réunis au parc de la Francophonie, le président de la CSN, Jacques Létourneau, le président de la FTQ, Daniel Boyer, et Lucie Martineau, à titre de représentante du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), ont signalé que les négociations avec le gouvernement n'étaient pas rompues. « Il [Martin Coiteux] fait beaucoup de politique », croit Jacques Létourneau. « Ils nous invitaient à la négociation alors qu'il n'avait pas l'air d'être au courant qu'il y avait eu une rencontre, hier [mercredi], avec les négociateurs. » Les représentants du Front commun, qui représente 400 000 employés de l'État, ont rencontré les négociateurs patronaux afin d'obtenir des précisions sur l'offre révisée du gouvernement.

Le Front commun a d'ailleurs l'intention de présenter une contre-offre rapidement, d'ici une semaine si possible.

« C'est simple : on ne veut pas que les gens s'appauvrirent. Ça, c'est un minimum », a résumé Lucie Martineau, qui s'est dite « optimiste » quant à la possibilité d'en arriver à une entente négociée. Le gouvernement offre des augmentations de 3 % en cinq ans, auxquelles s'ajoute en 2019 une hausse de la rémunération globale

de 2,3 % pour la relativité salariale. « La négociation, elle va se faire aux tables, elle ne se fera pas sur la place publique éternellement », a fait observer Jacques Létourneau.

Les négociations aux tables sectorielles — ce qui exclut les conditions salariales et le régime de retraite — se poursuivent, mais rien n'avance, a déploré Daniel Boyer. « Nous, on a des mandats pour faire des contre-propositions à chacune des tables sectorielles. On est face à des représentants patronaux qui n'ont absolument aucun mandat. Les négociations sont hypercentralisées. Le trésor contrôle absolument tout », a avancé le président de la FTQ.

Le Devoir

Encore des grèves vendredi

Le Front commun a poursuivi son mouvement de grèves tournantes, qui affectent un groupe de régions à la fois — grèves qui se poursuivront vendredi. Après un débrayage d'une journée, les syndiqués font la grève deux jours d'affilée. Lundi et mardi, le mouvement de grèves touchera Montréal et Laval. Le tout culminera par une grève générale de trois jours, les 1^{er}, 2 et 3 décembre, à moins d'avancées dans les négociations. Par ailleurs, les membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui représentent 25 000 personnes, ont voté en faveur de la grève, qui pourra être déclenchée à compter de mercredi prochain.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Front commun a poursuivi jeudi son mouvement de grèves tournantes, grèves qui se poursuivront vendredi.

Un débat sur le panier de services s'impose, dit Gaétan Barrette

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

La société québécoise pourra difficilement faire l'économie d'un débat de fond sur le panier de soins médicaux couverts par le régime d'assurance maladie, est d'avis le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette.

« Je vous le dis très clairement : la situation budgétaire du Québec nous invite à une réflexion au long cours sur ces éléments-là », a-t-il déclaré lors d'une mêlée de presse dans les couloirs de l'Assemblée nationale, jeudi.

Confrontée à des difficultés économiques, la Saskatchewan, « une province historiquement de gauche où est née l'assurance maladie » — a revu l'offre de soins médicaux offerts gratuitement. « [Les Saskatchewanais] ont choisi de privatiser, et je dis bien « privatiser » dans le bon sens du terme. [...] Ils ont privatisé la moitié des résonances magnétiques. Ce n'est pas banal comme position venant de cette province-là. » « Moi, j'ai été hyper étonné de ça », a-

« La situation budgétaire du Québec nous invite à une réflexion au long cours sur ces éléments-là »

Gaétan Barrette, ministre de la Santé

til lancé aux journalistes, ajoutant qu'en Saskatchewan et au Québec, la révision du panier de soins médicaux, « ce n'est pas un débat qui va disparaître ».

Cependant, M. Barrette « exclut totalement » à ce moment-ci la possibilité de resserrer la liste des services de santé couverts par la carte d'assurance maladie — et d'en écarter la vasectomie, par exemple. « Avant de toucher au panier de services », il entend dégager des « économies substantielles », notamment en optimisant la « gestion » dans le réseau.

À cet égard, l'élu libéral reviendra à la charge avec une nouvelle proposition d'achats regroupés de médi-

caments d'ici la relâche parlementaire. Les Québécois mettront la main sur un « méchant paquet de millions de dollars », a-t-il promis.

« Il y a une réflexion qui doit être faite sur les décisions à prendre pour maintenir le panier [de services de santé] au Québec. Il y a plusieurs avenues », a répété M. Barrette en marge d'un caucus des élus libéraux. « Si demain matin pour les dix prochaines années on pouvait me démontrer qu'il y avait un boom économique et qu'on avait les moyens de tout financer, c'est une autre situation. Là, pour les dix prochaines années, on n'est pas là. »

Le Devoir

Québec resserre les primes de départ des députés

Le gouvernement libéral a déposé jeudi deux projets de loi pour revoir à la hausse la rémunération des députés et restreindre leur accès aux primes de départ. Le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Jean-Marc Fournier, a affirmé que ces modifications, qui correspondent aux recommandations d'un rapport indépendant, entraîneront des économies globales de 400 000 \$ par année. Dorénavant, les députés qui décideront de quitter leurs fonctions en cours de mandat devront se soumettre au jugement de la commission de l'éthique de l'Assemblée nationale. L'indemnité de base des députés sera quant à elle majorée, passant de 88 186 \$ à 140 000 \$, en contrepartie de l'abolition d'autres avantages, indique le projet de loi 79, qui a également été déposé jeudi par M. Fournier. « Pour tout le monde, c'est à la baisse, comme rémunération globale », a-t-il dit. *La Presse canadienne*

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9325-8325 Québec Inc. JAVA U 4914, rue Sherbrooke Ouest Westmount (Québec) H3Z 1H3 Dossier : 160-804	1 Restaurant pour vendre	4914, rue Sherbrooke Ouest Westmount (Québec) H3Z 1H3	9327-1203 Québec Inc. RESTO LOUNGE NIRVANA 15783, boul. Pierrefonds Montréal (Québec) H9H 3X6 Dossier : 2083-483	1 Restaurant pour vendre	15783, boul. Pierrefonds Montréal (Québec) H9H 3X6
9265-5612 Québec Inc. BAR MÉTRO PUB 2551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W6 Dossier : 262-568	Addition d'auto- risation de spectacles sans nudité dans 1 bar existant (demande amendée)	2551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W6	Restaurants Giorgio (Amérique) Lite JAMES ROOSTER ESO, 3, rue de la Commune Ouest Montréal (Québec) H2Y 2C5 Dossier : 2216-588	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	3, rue de la Commune Ouest Montréal (Québec) H2Y 2C5
Pub West Shefford Inc. PUB WEST SHEFFORD 1562, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Z2 Dossier : 268-136	2 Bars dont 1 avec autorisations de danse et spectacles sans nudité et 1 sur terrasse sur le domaine public (suite à une cession)	1562, avenue du Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Z2	9312-3347 Québec Inc. RESTAURANT SAIZEN SUSHI 5177, boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 Dossier : 2311-157	1 Restaurant pour vendre	5177, boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2
Moleskine S.A. MOLESKINE S.A. 3412, avenue du Parc Montréal (Québec) H2X 2H5 Dossier : 273-607	2 Restaurants pour vendre et 1 bar	3412, avenue du Parc Montréal (Québec) H2X 2H5	Capitales Burger Inc. CAPITALES BURGER 8612, rue Centrale Montréal (Québec) H8P 1N5 Dossier : 3160-355	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	8612, rue Centrale Montréal (Québec) H8P 1N5
9455990 Canada Inc. PETER'S CAPOE COD 160, rue Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1M6 Dossier : 440-362	4 Restaurants pour vendre dont 2 sur terrasse 1 bar (suite à une cession)	160, rue Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1M6	3148521 Canada Inc. ROYAL ALEXANDRA 875, rue Notre-Dame Montréal (Québec) H8S 2B8 Dossier : 4161-477	1 Bar avec autorisations de danse et spectacles sans nudité	875, rue Notre-Dame Montréal (Québec) H8S 2B8
Coopérative de Solidarité Burritoville COOP DE SOLIDARITÉ 2055, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8 Dossier : 706-259	2 Bars avec autorisation de spectacles sans nudité (suite à une cession)	2055, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E8	AL Sahara - Le Café Méditerranéen Inc. AL SAHARA 12055, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N3 Dossier : 4162-046	1 Restaurant pour vendre	12055, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N3
Gombo Inc. GOMBO 3155, rue Fleury Est Montréal (Québec) H1H 2R2 Dossier : 900-316	1 Restaurant pour vendre	3155, rue Fleury Est Montréal (Québec) H1H 2R2	9327-8083 Québec Inc. À VENIR 5020, rue Saint-Ambroise Montréal (Québec) H4C 2G1 Dossier : 4167-490	1 Bar	5020, rue Saint-Ambroise Montréal (Québec) H4C 2G1
9327-5014 Québec Inc. MADEMOISELLE BOLDUC 851, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2H9 Dossier : 930-644	1 Restaurant pour vendre	851, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2H9	Entreprises Panthère Verte Inc. LA PANTHÈRE VERTE 5265, chemin Queen-Mary Montréal (Québec) H3W 1Y3 Dossier : 4167-508	1 Restaurant pour vendre	5265, chemin Queen-Mary Montréal (Québec) H3W 1Y3
9340076 Canada Inc. RESTAURANT BICE 1498 et 1504, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1L3 Dossier : 1269-752	1 Bar 3 Restaurants pour vendre dont 1 avec autorisation de danse sur terrasse (suite à une cession)	1498 et 1504, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1L3	9279-7349 Québec Inc. À VENIR 4095, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 3L1 Dossier : 4169-256	1 Restaurant pour vendre	4095, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 3L1
			Marusan Inc. MARSAN 401, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H2Y 1V2 Dossier : 4170-171	1 Restaurant pour vendre	401, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H2Y 1V2

Québec

Avis public

Montréal

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Étude des budgets de fonctionnement 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et du budget 2016 de la Société de transport de Montréal par la Commission sur les finances et l'administration et la Commission de la sécurité publique

Vendredi 27 novembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
9 h Présentation du budget général de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal (volet ville, volet agglomération et budgets des sociétés paramunicipales)
14 h Présentation de la Direction générale
Présentation du Service des communications
Présentation du Service de la performance organisationnelle

Lundi 30 novembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
8 h 30 Présentation du Service des finances
Présentation du Service des ressources humaines
Présentation du Service des technologies de l'information
13 h 30 Présentation du Service de la mise en valeur du territoire
Présentation du Service du développement économique

Mardi 1^{er} décembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
8 h 30 Présentation du Service de l'environnement
Présentation du Service de l'eau
Présentation de la Commission des services électriques
13 h 30 Présentation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Présentation du Service de la concertation des arrondissements

Mercredi 2 décembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
8 h 30 Présentation du Service des affaires juridiques
Présentation du Service de l'approvisionnement
Présentation du Service du matériel roulant et des ateliers
Présentation du Service de l'évaluation foncière

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
13 h 30 Présentation du Service de police de la Ville de Montréal
Présentation du Service de sécurité incendie de Montréal

Jeu 3 décembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
8 h 30 Présentation du Service du greffe
Présentation du Service de la gestion et de la planification immobilière
Présentation du Service de la culture
13 h 30 Présentation du Service de la diversité sociale et des sports
Présentation du Service de l'Espace pour la vie
Présentation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal

Vendredi 4 décembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
8 h 30 Présentation de la Société de transport de Montréal

Lundi 7 décembre 2015
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
9 h Délibérations finales et adoption des recommandations
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
11 h Délibérations finales et adoption des recommandations
ENDROIT : Salle du conseil de l'hôtel de ville - 275, rue Notre-Dame Est
Métro Champ-de-Mars stm.info

ACCESSIBILITÉ : (HÔTEL DE VILLE)
Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée. La documentation relative à cette assemblée publique sera disponible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions le 25 novembre 2015, en après-midi.

RENSEIGNEMENTS : Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Tél : 514 872-3000 Fax : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca
[@comm.MTL](http://comm.MTL)

Alternatives

CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca
514-982.6606

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau
- Direction de l'épuration des eaux usées
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal H2Y 1C6, pour le 27 janvier 2016

Catégorie : Construction
Appel d'offres : 5005-EC-143-02-06C
Descriptif : Construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 mètres cubes dans l'arrondissement Lachine
Date d'ouverture : 27 janvier 2016
Dates de visite : 23, 24, 25 et 26 novembre 2015
Dépôt de garantie : 5 % du montant de la soumission
Renseignements : M. Claude Meunier ing. 514 280-4418
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents :
Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 novembre 2015.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 13 novembre 2015
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5820
Descriptif : Quartier général du SPVM - Remplacement et mise à niveau de l'humidificateur.
L'appel d'offres prévu au 7 décembre est annulé.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) :

Le règlement 04-047-167 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur boulevard Pie-IX » et le règlement 04-047-168 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » ont été adoptés par le conseil de la Ville à son assemblée du 17 août 2015 et sont entrés en vigueur le 24 août 2015.

Le règlement 04-047-167 intègre le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du boulevard Pie-IX, entre le boulevard Gouin Est et le boulevard Industriel, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. De nouveaux secteurs de densité sont créés et diverses cartes et illustrations incluses dans les parties I et II du Plan sont ajustées en conséquence. (CM15 1020)

Le règlement 04-047-168 modifie, pour un secteur où la catégorie « infrastructure publique » n'est pas autorisée, le tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol », accompagnant la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » incluse à la partie I du Plan, afin d'ajouter une mention autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarter pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. (CM15 1021)

Les règlements 04-047-160 et 04-047-169 intitulés « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » ont été adoptés par le conseil de la Ville à son assemblée du 21 septembre 2015 et sont entrés en vigueur le 28 septembre 2015.

Le règlement 04-047-160 modifie les limites de hauteur pour l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement du secteur de limite de hauteur de « 25 m » situé à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst. (CM15 1132)

Le règlement 04-047-169 modifie la liste des « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour l'arrondissement de Ville-Marie, par le retrait de la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment situé au 2085, rue Drummond (La Citadelle/Emmanuel Congrégationnel) et par son ajout dans la catégorie « Les édifices commerciaux ». (CM15 1133)

Le 13 novembre 2015
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux
Appel d'offres : 5814
Descriptif : Aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

Date d'ouverture : 30 novembre 2015
Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 26 novembre 2015, à 15h. Les visites auront lieu du 16 au 27 novembre 2015 inclusivement, selon l'horaire suivant : entre 9h et 15h en fonction des rendez-vous : pour prendre rendez-vous, s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 novembre 2015.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 13 novembre 2015.
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE
Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS
ACTIFS IMMOBILIERS
Fourniture et installation de jeux d'eau et de systèmes connexes à la Place de Darlington, à l'intersection de la Place de Darlington et de l'avenue de Darlington
Soumission CDN-NDG-15-AOP-DAI-039

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le **lundi 30 novembre 2015**, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Myriam Poulin,
Gestionnaire immobilier
Téléphone : (514) 872-6437

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **vendredi 13 novembre 2015**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 13 novembre 2015.
La secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

Primeau Proulx & Associés Inc.

Syndic de faillite et gestionnaire
Avis de la première assemblée
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :
9289-5150 QUÉBEC INC.,
corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 2364, rue de Vendôme, Sainte-Julie (Québec) J3E 3S1.

Faillite
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **9289-5150 Québec Inc.** est survenue le 2^e jour de novembre 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23^e jour de novembre 2015 à 11 h 00 au bureau du syndic.

Ce 3^e jour de novembre 2015
PRIMEAU PROULX
ET ASSOCIÉS INC., SYNDICS
SYLVAIN PROULX, CPA, CA
Syndic administrateur
103-3410, Chemin de Chambly
Longueuil (Qc) J4L 1N8
Tél. : (450) 670-1040
Télex : (450) 670-1542

PRENEZ AVIS que Mamadou Billo

ACTUALITÉS

RÉFUGIÉS

Le Canada doit faire plus, dit le rapporteur de l'ONU

SARAH R. CHAMPAGNE

Le Canada doit et peut accueillir jusqu'à 100 000 réfugiés par année à partir de 2016. C'est du moins ce qu'a martelé en conférence de presse jeudi le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme et des migrants, François Crépeau.

Il avait été invité à s'exprimer par Louis Audet, président et chef de la direction de Cogeco inc., en marge d'un déjeuner de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. M. Audet, qui s'exprimait en son nom personnel, a aussi appelé les autorités à accueillir davantage de réfugiés. «*Ça aura pris la mort du jeune Aylan Kurdi [enfant syrien retrouvé sur une plage turque en septembre] pour qu'on se réveille, mais je n'en peux plus, il est temps qu'on se réveille*», a-t-il soufflé, dénonçant «*l'immobilisme politique institutionnalisé*».

L'afflux de réfugiés en Europe occidentale n'est pas près de se tarir, assure M. Crépeau, «*nous avons donc le choix de résister en investissant des milliards de dollars dans l'industrie sécuritaire ou de gérer*», estimant qu'il faut planifier sur un horizon d'au moins dix ans. La cible de 100 000 réfugiés par année, avancée par M. Audet, lui paraît réaliste, considérant que le Canada accueille déjà 280 000 résidents permanents et près de 200 000 travailleurs migrants temporaires chaque année. «*On pourrait penser à en accueillir de 50 000 à 75 000 dès l'an prochain, puis 100 000 par la suite*», a-t-il évoqué.

Les réfugiés devraient être

choisis dans les pays de transit où ils se trouvent actuellement, soit la Turquie, le Liban et la Jordanie. Le consul général d'Allemagne à Montréal, Walter Leuchs, également présent à la conférence de presse, a tenu à spécifier que l'Allemagne n'avait connu aucun problème de sécurité relié à l'arrivée massive de 800 000 migrants, dont une grande partie sont des réfugiés, depuis le début de 2015.

La crise migratoire ne doit pas être posée en termes de capacité d'accueil, a insisté

M. Crépeau, «*c'est une crise de leadership moral et politique*».

Conscient des investissements requis pour une telle opération, il a aussi insisté sur l'importance de restaurer le financement aux organismes d'accueil des immigrants et des réfugiés, «*exsangues après des années de coupes budgétaires*». M. Crépeau et M. Audet ont émis l'idée d'organiser cet hiver une conférence internationale pour établir une répartition qui dépasse les frontières de l'Europe.

Le premier ministre, Justin Trudeau, a confirmé jeudi que les 25 000 réfugiés attendus d'ici la fin de l'année seront bel et bien parrainés par le gouvernement, sans toutefois donner plus de détails sur les modalités de sélection et d'accueil. M. Trudeau, qui participera à plusieurs sommets internationaux au cours des prochaines semaines, estime que l'engagement du Canada envers les réfugiés fera office d'exemple.

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

Les 25 000
réfugiés
attendus au
Canada
seront
parrainés
par Ottawa

Quatre ministères seront francophiles

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Deux autres ministres francophones ont demandé à leurs fonctionnaires de communiquer avec eux d'abord en français, autant que possible. Une troisième n'a quant à elle pas eu à en faire la requête, car de son propre aveu elle ne parle pas encore l'anglais.

Les nouveaux ministres, nommés au cabinet la semaine dernière, ont été invités dans les derniers jours à soumettre leurs «*préférences linguistiques*» à leur ministre respectif.

La ministre de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, Diane Lebouthillier n'a pas précisé au ministère du Revenu qu'elle voulait travailler en français. Mais la question ne se pose pas puisque — fait rare à Ottawa — elle est unilingue francophone. «*Hier, j'ai eu un premier briefing et les gens m'ont tous parlé en français. Ils ont fait l'effort de le faire. Ça a été vraiment apprécié*», a relaté M^{me} Lebouthillier à sa sortie du conseil des ministres jeudi. La nouvelle élue a promis pour sa part d'apprendre l'anglais «*d'ici six mois*».

Les fonctionnaires aux Af-

aires étrangères ont été priés de transmettre leurs mémos, notes de briefing et autres documents au nouveau ministre Stéphane Dion dans sa langue maternelle, révélait *Le Devoir* cette semaine après avoir obtenu copie d'une note interne transmettant la consigne au corps diplomatique canadien. Or, M. Dion n'est pas le seul qui préfère lire ses dossiers dans la langue de Molière.

Mélanie Joly, nommée ministre du Patrimoine canadien, et Jean-Yves Duclos, responsable de la Famille, des Enfants et du Développement social, ont eux aussi fait savoir qu'ils souhaitaient recevoir leurs documents en français. «*J'ai déjà donné la directive comme quoi les mémos, pour moi, devaient être en français*», a expliqué M^{me} Joly. «*J'ai dit que j'étais évidemment plus à l'aise en français*», a de son côté affirmé M. Duclos. Leur collègue Marc Garneau, ministre des Transports, n'a pas fait de demande du genre, mais comme ses partenaires québécois, il a noté que toutes ses rencontres avec ses fonctionnaires depuis sa nomination s'étaient faites dans les deux langues officielles.

Le Devoir

Deux organismes de transport remplaceront l'AMT

JEANNE CORRIVEAU

Québec a signé l'arrêt de mort de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et créera deux nouvelles entités pour assurer la planification et de la gestion des transports collectifs dans la région de Montréal.

Le ministre des Transports, Robert Poëti, a déposé jeudi le projet de loi qui confiera à l'Autorité régionale de transport métropolitain la planification des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et la responsabilité des tarifs.

L'autre entité, baptisée le Réseau de transport métropolitain (RTM), s'occupera de l'exploitation du transport collectif sur le territoire, dont les trains de banlieue. Les sociétés de transport de Montréal, de Laval et de Longueuil survivront, mais le RTM avalera les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) des couronnes nord et sud.

Ces changements feront en

sorte de réduire de seize à cinq le nombre d'organismes en transport collectif dans la région. «*La preuve a été faite que le système actuel ne fonctionne pas*», soutient le ministre Poëti, qui rappelle souvent qu'un ménage s'impose dans les 535 titres de transport de la région de Montréal.

Les élus municipaux réclamaient depuis des années davantage de pouvoirs sur le dé-

veloppement du transport en commun. Le ministre Poëti exauce donc leurs vœux.

A titre d'exemple, le conseil d'administration de l'organisme de planification sera composé de quinze membres, dont huit seront choisis par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et six par le gouvernement. Mais les élus seront minoritaires, puisque dix

des quinze membres devront être des experts indépendants. Selon M. Poëti, cette formule favorisera une planification plus cohérente des transports collectifs et forcera les consensus parmi les élus.

Un comité de transition sera mis sur pied, et dans un an, les deux nouveaux organismes devraient être en mesure de prendre la relève.

Le ministre dit souhaiter faire adopter la nouvelle loi d'ici les fêtes et peut-être même aussi tôt qu'au début de décembre: «*La majorité des employés de l'AMT, qui sont des spécialistes des trains de banlieue, continueront de faire leur travail et certains autres passeront à la planification*».

Ce n'est pas la destruction de l'AMT, c'est une meilleure planification. Le maire de Bois-des-Filion, Paul Larocque, qui dans le passé avait exprimé des réserves quant à l'abolition de l'AMT, n'est pas convaincu de

l'efficacité du modèle choisi. Il craint que Montréal, qui a déjà la mainmise sur la CMM, exerce le même pouvoir sur le RTM au détriment des villes des couronnes: «*J'ai peur de la petite politique. Si, à Bois-des-Filion, je veux un circuit supplémentaire, je crains de devoir demander si Montréal est d'accord*».

De son côté, le conseiller de Projet Montréal, Craig Sauvé, regrette que le gouvernement n'ait pas réuni au sein du même organisme tous les modes de transport pour inclure les trains, les autobus, les automobiles, les vélos et le transport de marchandises. «*On a souvent raté des occasions en or de créer des projets intégrés*», souligne-t-il.

Transit, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec, dit accueillir le projet de loi avec déception et déplore l'absence d'un nouveau cadre financier et de budgets supplémentaires.

Le Devoir



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Denis Coderre a vu de ses yeux vu

«*Hallucinant*». Voilà comment le maire Denis Coderre (en bleu sur la photo) a décrit ce qu'il a vu lors de sa visite jeudi midi dans l'intercepteur sud-est. La décrépitude de l'infrastructure l'a convaincu de la nécessité d'effectuer les travaux qui ont entraîné le déversement d'eaux usées dans le fleuve. Projet Montréal a reproché au maire de se préoccuper davantage de son image que de la crise à gérer. «*Je suis un gars qui travaille sur le terrain depuis 30 ans*», a rétorqué le maire.

ABAT-JOUR ILLIMITÉS
L A M P S H A D E S

OBTENEZ
20% de rabais sur TOUS nos abat-jour et **40%** de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 13 novembre au 29 février 2016.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest · (514) 344-8555 · 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier · (450) 682-8280
www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

DOSSIER

ÊTRE LU... AILLEURS

Les livres québécois, hors de nos frontières, ont le vent dans les voiles, et se font remarquer de plus en plus. Les défis demeurent pourtant nombreux, autant en traduction qu'en diffusion, et les éditeurs cherchent différentes manières de semer notre littérature à tous vents.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE
CATHERINE LALONDE,
STÉPHANE BAILLARGEON,
MANON DUMAIS ET
CHRISTIAN DESMEULES.

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

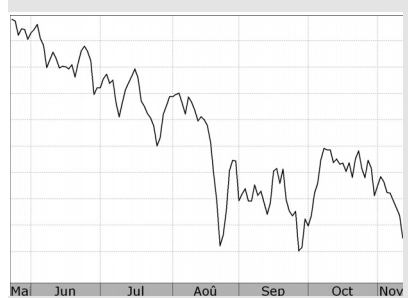


ALEXANDER JOE AGENCE FRANCE-PRESSE

La Financière Manuvie maintiendra ses investissements dans le secteur du pétrole et du gaz en dépit des mauvais rendements qu'ils procurent en ce moment.

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO
S&P TSX
13 127,18 ▼ -214,75
-1,6%



New York
S&P 500
2045,97 ▼ -29,03
-1,4%

NASDAQ
5005,08 t -61,94
-1,2%

DOW JONES
17 448,07 ▼ -254,15
-1,4%

PÉTROLE
41,75
-1,18 \$US
-2,7%

OR
1081,00
-3,90 \$US
-0,4%

DOLLAR CANADIEN
75,29
-0,10 \$US
+0,1%

1\$US = 1,3282

69,67
-0,68 EURO

1 EURO = 1,4353

Titre Symbole Fermeture Variation (\$) Variation (%) Volume (000)

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
S&P TSX	SPTT	13127,18	-214,75	-1,61	234870
S&P TX20	TX20	485,75	-9,52	-1,92	82923
S&P TX60	TX60	770,61	-12,82	-1,64	126682
S&P TX60 Cap.	TX6C	852,14	-14,18	-1,64	126682
Cons. de base	TTC	464,09	-10,53	-2,22	4348
Cons. discrét.	TCD	170,28	-1,99	-1,16	15707
Énergie	TTN	173,71	-3,99	-2,25	70202
Finance	TFS	240,94	-3,98	-1,63	31330
Aurifère	TTD	123,13	-1,02	-0,82	41998
Santé	THC	107,45	-2,05	-1,87	3180
Tech. de l'info	TTK	50,91	-0,46	-0,90	11449
Industrie	TTN	167,97	-2,68	-1,57	18492
Matériaux	TTM	166,05	-0,65	-0,39	59286
Immobilier	TTR	273,30	-1,77	-0,64	6404
Télécoms	TTT	135,44	-1,99	-1,45	4229
Sev. collect.	TUT	207,53	-4,12	-1,95	5585
Métaux/minerais	TMM	363,96	-9,55	-2,56	19332

TSX CROISSANCE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
TSX Venture	JX	522,73	-5,69	-1,08	53507

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Alim. Couche-Tard	ATD.B	57,34	-2,32	-3,89	1233
Canadian Tire	CTC.A	115,88	2,38	2,10	588
Cogeco	CCA	66,89	-2,37	-3,42	78
Corus	CJR.B	11,83	-0,27	-2,23	176
Groupe TVA	TVA.B	4,10	-0,29	-6,61	8
Jean Coutu	PJC.A	19,16	-0,22	-1,14	108
Loblaws	L	66,61	-0,57	-0,85	403
Magna	MG	59,21	-1,25	-2,07	1651
Metro	MRU	36,05	-1,27	-3,40	428
Quebecor	QBR.B	32,80	-0,74	-2,21	216
Rona	RON	12,59	-0,38	-2,93	280
Saputo	SAP	31,02	-0,39	-1,24	343
Shaw	SJR.B	26,66	-0,54	-1,99	3565
Shoppers Drug Mart	SC	60,83	0,00	0,00	0
Tim Hortons	THI	99,00	0,00	0,00	0
Transat A.T.	TRZ.B	7,53	0,10	1,35	33
Yellow Media	Y	16,99	0,22	1,31	20

ÉNERGIE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Canameco	CCO	16,44	-0,19	-1,14	1132
Canadian Natural	CNQ	31,10	-0,61	-1,92	3508
Canadian Oil Sands	COS	9,34	-0,20	-2,10	1660
Enbridge	ENB	48,68	-1,39	-2,78	3625
EnCana	ECA	10,07	0,18	1,82	6448
Enerplus	ERF	6,54	-0,30	-4,39	1624
Pengrowth Energy	PGF	1,11	-0,05	-4,31	1816
Pétrolière Impériale	IMO	41,52	-0,85	-2,01	578
Suncor Energy	SU	37,29	-0,90	-2,36	3338
Talisman Energy	TLM	9,67	0,00	0,00	0
TransCanada	TRP	41,12	-1,02	-2,42	1570
Valener	VNR	16,97	-0,15	-0,88	32

FINANCIÈRES

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
B. CIBC	CM	98,46	-1,29	-1,29	942
B. de Montréal	BM	75,29	-1,37	-1,79	1087
B. Laurentienne	LB	53,38	-0,47	-0,87	60
B. Nationale	NA	43,25	-0,57	-1,30	1961
B. Royale	RY	74,96	-1,02	-1,34	2198
B. Scotia	BNS	59,88	-1,02	-1,67	2091
B. TD	TD	54,04	-0,68	-1,24	3861
Brookfield Asset	BAM.A	44,14	-0,46	-1,03	1757
Cominar Real	CUF.UN	14,70	0,01	0,07	233
Corp. Fin. Power	PWF	32,74	-0,36	-1,09	1890
Fin. Manuvie	MFC	21,35	-0,81	-3,66	5340
Fin. Sun Life	SLF	43,81	-0,93	-2,08	3159
Great-West Lifeco	GWO	35,17	-0,32	-0,90	2684
Industrielle All.	IAG	42,38	-1,53	-3,48	141
Power Corporation	POW	29,67	-0,31	-1,03	515
TMX	X	47,25	-0,72	-1,50	161

INDUSTRIELLES

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Air Canada	AC	11,43	-0,31	-2,64	1349
Bombardier	BBD.B	1,38	-0,02	-1,43	6253
CAE	CAE	14,15	-0,54	-3,68	810
Canadien Pacifique	CP	182,62	0,19	0,10	373
Chemin de fer CN	CNR	76,70	-1,28	-1,64	1064
SNC-Lavalin	SNC	40,47	-1,21	-2,90	515
Transcontinental	TCLA	20,54	-0,38	-1,82	163
TransForce	TFI	24,18	-0,51	-2,07	179

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Agrium	AGU	124,96	-1,02	-0,81	386
Barrick Gold	ABX	10,06	0,40	4,14	4766
Goldcorp	G	15,70	-0,07	-0,44	2929
Kinross Gold	K	2,36	-0,05	-2,07	2143
Mines Agnico-Eagle	AEM	34,75	-0,28	-0,80	879
Potash	POT	26,94	0,52	1,97	2283
Teck Resources	TCK.B	6,27	-0,01	-0,16	6012

SERVICES PUBLICS

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
Fortis	FTS	37,42	-0,62	-1,63	674
TransAlta	TA	5,78	0,02	0,35	1068

TECHNOLOGIE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
BlackBerry	BB	9,85	0,01	0,10	1560
CGI	GIB.A	53,85	-0,05	-0,09	1378

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
BCE	BCE	56,66	-0,60	-1,05	1115
Bell Aliant	BA	31,66	0,00	0,00	0
Rogers	RCL.B	51,14	-0,81	-1,56	1458
Telus	T	40,78	-0,42	-1,02	1514

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
iShares DEX	XBB	31,13	0,01	0,03	100
iShares MSCI	XEM	25,50	-0,22	-0,86	17
iShares MSCI EMU	EZU	35,86	-0,45	-1,24	9017
iShares S&P 500	XSP	23,69	-0,33	-1,37	269
iShares S&P/TSX	XIC	20,83	-0,33	-1,56	403

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
HUSKY ENERGY INC	HSE	17,93	-0,10	-0,55	10748
FIRST QUANTUM	FM	5,26	-0,43	-7,56	7357
ENCANA CORP	ECA	10,07	0,18	1,82	6448
TECK COMINCO CL B	TCK.B	6,27	-0,01	-0,16	6012
MANULIFE FINANCIAL	MFC	21,35	-0,81	-3,66	5340
EMERA INC	EMA.IR	33,00	-1,00	-2,94	4811
BARRICK GOLD CORP	ABX	10,06	0,40	4,14	4766
iShares S&P TSX 60	XIU	19,42	-0,32	-1,62	4044
TORONTO DOMINION	TD	54,04	-0,68	-1,24	3861
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	5,18	-0,32	-5,82	3790

LES GAGNANTS EN %

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
HORIZONS BETAPRO	HVU	37,61	5,59	17,46	535
BIRD CONSTRUCTION	BDT	13,63	0,85	6,65	394
EXCHANGE	EIF	26,14	1,62	6,61	227
AMAYA INC	AYA	20,88	1,29	6,58	2994
HB NYMEX CL BEAR	HOD	14,13	0,77	5,76	2272
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	38,34	1,81	4,95	1419
BARRICK GOLD CORP	ABX	10,06	0,40	4,14	4766
BIRCHCLIFF ENERGY	BIR	5,84	0,23	4,10	445
HB S&P TSX 60 BEAR	HXD	5,49	0,19	3,58	247
HB S&P 500 BEAR	HSD	9,07	0,23	2,60	399

LES PERDANTS EN %

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
JUST ENERGY GROUP	JE	8,38	-0,98	-10,47	874
AECOM GROUP INC	ARE	14,11	-1,31	-8,50	1775
HORIZONS BETAPRO	HVI	10,53	-0,95	-8,28	411
FIRST QUANTUM	FM	5,26	-0,43	-7,56	7357
MEDICAL FACILITIES	DR	16,00	-1,24	-7,19	214
VALEANT	VRX	98,14	-6,52	-6,23	666
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	5,18	-0,32	-5,82	3790
LABRADOR IRON ORE	LIF	15,14	-0,92	-5,73	228
ALTAGAS LTD PR A	ALA.PR.A	16,90	-0,98	-5,48	132
BLACK DIAMOND	BDI	6,89	-0,39	-5,36	344

LES GAGNANTS EN \$

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
HORIZONS BETAPRO	HVU	37,61	5,59	17,46	535
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	115,88	2,38	2,10	588
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	38,34	1,81	4,95	1419
EXCHANGE	EIF	26,14	1,62	6,61	227
AMAYA INC	AYA	20,88	1,29	6,58	2994
BIRD CONSTRUCTION	BDT	13,63	0,85	6,65	394
ALLIED PROPERTIES	AP.UN	32,81	0,81	2,53	338
HB NYMEX CL BEAR	HOD	14,13	0,77	5,76	2272
PREMIUM BRANDS	PBH	36,62	0,62	1,72	115
OPEN TEXT CORP	OTC	60,00	0,56	0,94	155

LES PERDANTS EN \$

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
VALEANT	VRX	98,14	-6,52	-6,23	666
ALIMENTATION	ATD.B	57,34	-2,32	-3,89	1233
WESTON GEORGE LTD	WN	105,80	-2,25	-2,08	424
DH CORP	DH	33,14	-1,86	-5,31	695
INTACT FINANCIAL	IFR	87,07	-1,83		

ÉCONOMIE



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

RÉDUCTION DES GES

Des cibles inatteignables pour le transport

Éliminer tous les moteurs à essence destinés aux véhicules de transport de personnes resterait malgré tout insuffisant, calcule le Conference Board

ÉRIC DESROSIERS

Même si par magie toutes les voitures, véhicules utilitaires, autobus et autres modes de transport de passagers n'étaient plus mus qu'à l'électricité, le Canada serait encore à court de la cible internationale de réduction des gaz à effet de serre (GES), estime le Conference Board du Canada.

Pour atteindre des réductions d'émissions ambitieuses dans le transport routier, les gouvernements, les entreprises et la société tout entière devront sortir du flou artistique et se donner une véritable stratégie d'ensemble engageant le Canada plus à fond dans une vaste gamme de solutions, conclut la firme privée de recherche dans une étude de 150 pages dévoilée jeudi.

Le transport a compté pour près de la moitié de l'augmentation des émissions de GES au Canada depuis 1990, la part la plus élevée de ces émissions étant attribuable au transport routier. Alors qu'il faudrait que le niveau de GES diminue de 80% entre 1990 et 2050 pour garder le réchauffement climatique sous la barre

des 2°C, le total des émissions du transport routier au Canada a augmenté de 40% de 1990 à 2013 en dépit de normes plus sévères, de progrès technologiques et d'une diminution des distances moyennes parcourues avec l'urbanisation. Cet échec est notamment attribuable à l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes et de l'engouement des conducteurs pour les véhicules utilitaires légers plus polluants que les automobiles.

Mal parti

Au rythme où vont la réglementation, les progrès technologiques et l'évolution des moteurs, le total des émissions reculera tout au plus de 12% d'ici 2050, laissant le Canada à près de 24%, non pas en dessous, mais au-dessus du niveau de 1990. Même en supposant une plus grande conversion aux véhicules verts, une augmentation du covoiturage, une diminution des distances parcourues et une hausse des transports en commun, le Conference Board estime qu'on parviendrait tout au mieux à atteindre une réduction de GES de 22%

à 27% par rapport à 1990. Et l'on ne parle pas des coûts que de pareils changements pourraient représenter.

Les auteurs de l'étude ont cette façon percutante d'illustrer l'ampleur du défi. Même si l'ensemble du transport des personnes ne fonctionnait plus qu'à l'électricité, et que cette électricité provenait de sources non polluantes, on émettrait deux fois trop de GES en raison du transport des marchandises.

« Il est vraisemblable que les réductions futures d'émissions atteignent un plafond pratique ou économique avant que les niveaux de réductions [souhaités] puissent être atteints », conclut-on.

Le temps d'être sérieux

Ce qui ne veut pas dire qu'il faille jeter l'éponge, mais plutôt que le temps de se recentrer sur « approche plus stratégique » est venu afin de trouver et mettre en place le bon assemblage de mesures les plus susceptibles de produire des résultats.

Les gouvernements devraient, par exemple, continuer d'encourager l'avènement de nouvelles sortes de

véhicules, tout en favorisant les solutions les plus viables. Tout devrait être fait aussi pour « sortir les gens de leurs voitures » en augmentant l'offre de transports collectifs, mais aussi en aménageant des villes où il fait bon marcher ou faire du vélo.

Les entreprises et les consommateurs devront peut-être se résoudre aussi à avoir un transport de marchandises un peu plus lent et coûteux qui ferait un plus grand usage de camions verts, mais aussi de navires et de trains.

Plus profondément, il faudra apprendre à avoir besoin de moins de transport, dit le Conference Board, en ne se rendant qu'une fois par semaine en voiture à l'épicerie ou en travaillant plus souvent depuis la maison.

« Les gouvernements, les industries et la société tout entière devront travailler ensemble », conclut l'étude, parce que les décisions qu'il faudra prendre « dépasseront le choix du véhicule, le choix du carburant et même le choix du mode de transport. Ils impliqueront des changements de comportement ».

Le Devoir

RIO TINTO ALCAN

Le syndicat veut rétablir l'équilibre des forces

Hydro-Québec ne doit plus acheter l'électricité de l'aluminerie en cas de conflit de travail, disent les Métallos

KARL RETTINO-PARAZELLI

avalier avec l'austérité.»

Demandes répétées

À l'aube d'un potentiel conflit de travail à l'usine d'Alma de Rio Tinto Alcan (RTA), le syndicat des Métallos interpelle à nouveau le gouvernement du Québec pour éviter qu'Hydro-Québec ait à acheter les surplus d'électricité de la multinationale en cas de lockout.

Dans une lettre adressée au premier ministre Philippe Couillard, le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, demande à Québec de revoir une « entente secrète » liant Hydro-Québec et RTA pour éviter que le scénario du lockout de 2012 se répète cette année.

« Nos membres ont résisté pendant six mois de lockout en 2012, alors que la compagnie limitait ses pertes en raison de l'entente secrète, écrit-il. Il est plus que temps de rétablir l'équilibre des négociations. RTA y pensera peut-être à deux fois si elle doit assumer elle-même le coût d'un arrêt de la production. »

L'entente en question a été signée en décembre 2006 et offre plusieurs avantages financiers et fiscaux à RTA, qui s'engage en échange à maintenir son siège social à Montréal et à maintenir des activités de recherche et développement, entre autres. L'accord oblige notamment Hydro-Québec à acheter les surplus d'électricité produits par les barrages de la compagnie. Le syndicat des Métallos, qui représente environ le quart des employés de RTA au Saguenay-Lac-Saint-Jean, juge que ces ventes assurées permettent à l'employeur de limiter les impacts financiers d'un conflit de travail.

Lors du lockout de 2012, Hydro-Québec a versé 148 millions de dollars à RTA pour acheter 387 mégawatts d'électricité.

« C'est facile de faire un lockout quand tu es certain que tu vas pouvoir vendre ton électricité quand même », souligne M. Roy en entrevue. On finance RTA avec des fonds publics, ce qui est inacceptable avec tout ce qu'on est en train de nous faire

Ce n'est pas la première fois que les Métallos réclament une intervention du gouvernement du Québec. Ils ont lancé un appel semblable après le lockout de 2012 et le Parti québécois avait alors promis de réviser l'entente s'il parvenait à accéder au pouvoir. Le gouvernement de Pauline Marois et RTA ont finalement amendé l'entente en mai 2013, mais les deux parties ne se sont pas entendues pour mettre fin à l'obligation d'acheter les surplus d'électricité en cas de conflit de travail.

Le syndicat des Métallos revient aujourd'hui à la charge parce qu'un conflit de travail se profile une fois de plus à Alma. Le contrat de travail des employés arrive à échéance le 31 décembre prochain et les négociations concernant le renouvellement de la convention collective et le fonds de pension piétinent.

Lorsqu'on lui demande ce qui pourrait inciter le gouvernement Couillard à agir cette fois-ci, M. Roy en appelle au sens moral des élus. « Les gouvernements ne mènent plus rien, ce sont les compagnies qui mènent. Ils sont bons pour nous en enlever avec l'austérité, mais devant les compagnies, ils semblent se mettre à genoux. On veut voir s'ils ont la même détermination avec les compagnies qu'avec le peuple, dit-il. Il va falloir à tout le moins qu'il [le gouvernement] nous démontre qu'il a une volonté politique d'agir. »

La possibilité d'un conflit de travail survient dans un contexte difficile pour l'industrie de l'aluminium. Celle-ci doit composer avec la concurrence de la Chine et des prix qui sont à leur plus bas, a récemment fait valoir le président de l'Association de l'aluminium du Canada, Jean Simard.

Invité à réagir à la demande du syndicat des Métallos, le cabinet du premier ministre Couillard n'avait pas répondu au moment d'écrire ces lignes.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 2012, les travailleurs de Rio Tinto Alcan à Alma avaient été mis en lockout durant six mois, six mois durant lesquels la compagnie compensait une partie de ses pertes en vendant son électricité à Hydro-Québec.

Des universitaires surqualifiés pour leur emploi

Ottawa — De plus en plus de jeunes diplômés universitaires sont surqualifiés pour leur travail, révèle une étude.

L'analyse effectuée par le bureau du Directeur parlementaire du budget (DPB) a également noté un déclin du taux de jeunes diplômés dont

l'emploi équivalait à leur niveau d'éducation.

De plus, le taux de surqualification au Canada parmi les détenteurs d'un diplôme universitaire âgés de 25 à 34 ans est grimpé à 40% l'an dernier. Cette même proportion était d'environ 32% il y a 25 ans. Au cours de la même période, la

proportion de diplômés employés à des postes qui correspondaient à leurs études s'est repliée de 62 à 55%.

En revanche, les diplômés collégiaux s'en sortent beaucoup mieux depuis les dernières années. Leur taux de surqualification est passé de 37% en 2006 à 34% en 2014.

Le rapport indique que la proportion de diplômés collégiaux récents qui détenaient des postes répondant à leur niveau d'étude a atteint 50% en 2014 — une hausse de cinq points de pourcentage par rapport à 1998.

La Presse canadienne

Russie: la chute du PIB ralentit à 4,1%

Moscou — L'économie russe, en récession depuis le début de l'année, s'est contractée de 4,1% sur un an au troisième trimestre, soit moins violemment qu'au deuxième trimestre, selon des chiffres officiels publiés jeudi. Cette première estimation témoigne néanmoins de la gravité de la ré-

cession qui frappe la Russie à cause de l'effondrement du marché pétrolier et des sanctions liées à la crise ukrainienne. Pour l'année, le gouvernement prévoit une chute de 3,9% du PIB après une croissance de 0,6% en 2014. Il espère un chiffre positif en 2016 mais la plupart des organismes internationaux tablent plutôt sur une nouvelle contraction.

Agence France-Presse



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sophie
DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514 • 861-0630

VIEUX-MONTRÉAL

ÉDITORIAL

GOUVERNEMENT COUILLARD

Contraste frappant

Il ne serait que temporaire, le souffle d'air frais qui nous arrive d'Ottawa depuis l'élection d'un gouvernement libéral qui a été privé du pouvoir pendant une décennie et qui contraste avec l'atmosphère de plus en plus viciée qui règne à Québec.

Tout nouveau, tout beau, dit l'adage. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de plusieurs jeunes ministres bien intentionnés à Ottawa force la comparaison avec la présence, à Québec, d'un gouvernement qui n'a eu qu'à profiter des erreurs de ses adversaires pour reprendre le pouvoir après seulement 18 mois dans l'opposition.

En excluant cette parenthèse à peine suffisamment longue pour élire un nouveau chef, le PLQ aura dirigé le Québec pendant 15 des 16 années qui se seront écoulées à la fin du présent mandat. C'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour s'incruster dans les tapisseries du parlement!

L'arrivée de M. Philippe Couillard, en 2014, aurait pu être synonyme de renouveau. Il n'en fut rien. Au contraire, le nouveau chef a marché dans les pas de son prédécesseur avec encore plus de détermination, tant en matière de politiques budgétaires qu'économiques et sociales. Pour tout dire, les libéraux québécois sont restés « scotchés » aux préoccupations du passé alors que la conjoncture mondiale et nationale a beaucoup évolué depuis la crise de 2008.

Au chapitre des finances publiques, le seul objectif, pour ne pas dire la seule obsession du PLQ est l'atteinte du déficit zéro malgré une croissance anémique. Pour y parvenir, on est prêt à tout, à la manière des conservateurs de Stephen Harper.

A titre d'exemple, ce projet de loi du ministre Sam Hamad qui veut pénaliser les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale peu pressés de trouver du travail. Le problème des assistés sociaux de père en fils est réel et connu depuis longtemps. Il a même fait l'objet d'études et de réformes dans les années 1990, sans qu'on parvienne à l'endiguer. Pourquoi? Parce que sa résolution exigeait un suivi individuel que l'État n'est pas plus en mesure d'assurer aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

Cela n'a cependant pas empêché la baisse du nombre d'assistés sociaux de 536 000 à 438 000 depuis dix ans, essentiellement grâce à une conjoncture économique favorable. En somme, la motivation du gouvernement est simple: trouver 50 millions à l'aide sociale, point.

Autre exemple récent: l'entourloupette verbale du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, au sujet de l'universalité des soins de santé qui ne serait pas synonyme de gratuité mais d'équité, a-t-il fait valoir cette semaine à la radio. Ce qui justifierait que le projet de loi 20 adopté par l'Assemblée nationale exclut désormais certains services comme la vasectomie et légalise la facturation de « frais accessoires » par les cabinets de médecins, y compris lors d'examen essentiels comme la coloscopie.

L'universalité n'est peut-être pas synonyme de gratuité, Monsieur le Ministre, mais l'accessibilité qui constitue une autre des cinq conditions de la Loi canadienne sur la santé interdit formellement toute « surfacturation » des soins assurés par la RAMQ sous peine de réduction de la contribution fédérale. Voilà un beau cas de confrontation possible avec le nouveau gouvernement Trudeau, qui aurait raison d'intervenir pour modérer la gourmandise des médecins. Ces mêmes docteurs dont la rémunération continue de grimper de façon excessive grâce à la complicité des ministres-médecins en poste à Québec depuis plus d'une décennie.

Pendant ce temps, des dizaines de milliers d'employés de l'État sont dans la rue pour protester contre la détermination de l'idéologue et président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, de s'attaquer à leurs conditions de travail, avec en tête cette obsession du déficit zéro à brève échéance.

Si au moins cette lutte acharnée contre le déséquilibre budgétaire annonçait le début de quelque chose de nouveau et de stimulant! Mais non, puisque le seul objectif du gouvernement Couillard, comme celui du gouvernement Harper avant sa défaite, est de réduire les impôts en prévision des prochaines élections. Plutôt mince comme vision d'avenir!

RÉFUGIÉS SYRIENS

Ne précipitons rien

La volonté exprimée encore ce jeudi par le premier ministre Justin Trudeau d'accueillir d'ici la fin de l'année 25 000 réfugiés syriens exigera une mobilisation sans précédent. Devront se mettre à la tâche ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des municipalités, des écoles et des organismes communautaires. Il leur faudra se donner des moyens et trouver des budgets. L'opération sera d'une grande complexité.

Il faut certes saluer la détermination que le nouveau gouvernement manifeste à s'acquitter d'un devoir humanitaire dont l'urgence échappait au gouvernement de Stephen Harper. Celui-ci prenait prétexte de la sécurité pour ralentir les processus de sélection des réfugiés de telle sorte que leur accueil ces derniers mois s'est fait au compte-gouttes. Son objectif était d'accueillir 10 000 réfugiés d'ici septembre 2016. Son indifférence à leur situation lui a éclaté au visage lorsque la photo du jeune Aylan Kurdi, trouvé mort sur une plage de Turquie, est devenue le symbole du drame que vivent ces réfugiés.

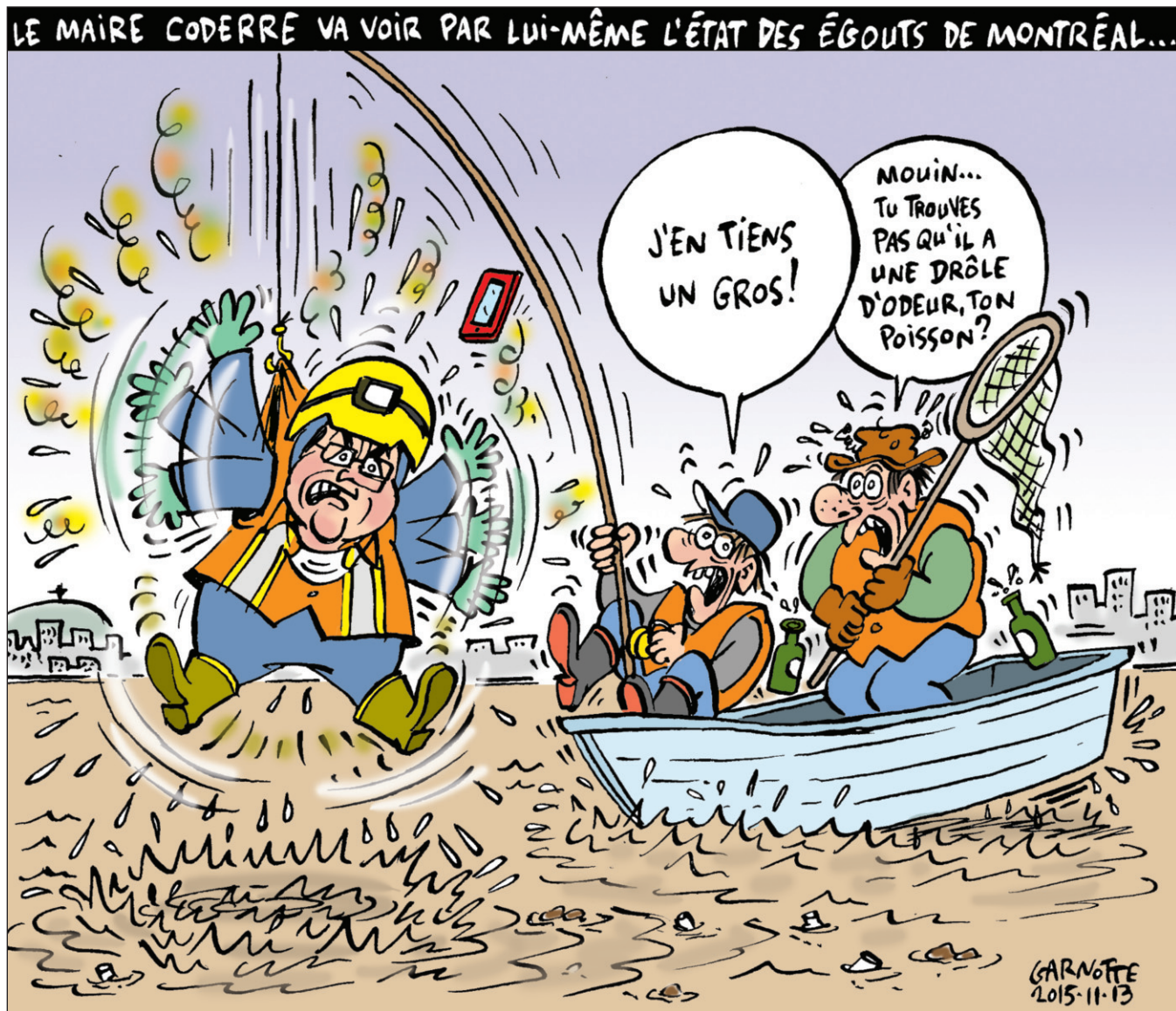
La rapidité avec laquelle Justin Trudeau veut agir tient sans doute pour une part à son désir de montrer que, pour lui, une promesse est une promesse. Que l'engagement pris en campagne électorale était réfléchi. Depuis le début de son mandat, il n'a eu de cesse de chercher à montrer qu'avec la volonté politique il est possible de tenir parole. Sauf qu'ici, le mieux pourrait se révéler être l'ennemi du bien, car pourraient survenir, à force de vouloir aller trop vite, des cafouillages dont les premiers à souffrir seront les réfugiés.

Le plus important a déjà été accompli. Un signal clair a été donné de la volonté du Canada d'apporter sa contribution. Il a été reçu par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, par toutes les organisations communautaires canadiennes et par les citoyens désireux de s'engager dans des opérations de parrainage. Il a été aussi reçu par les réfugiés, qui peuvent avoir maintenant un espoir. Aussi, qu'il faille huit, dix ou douze semaines au lieu de six pour atteindre l'objectif des 25 000 réfugiés ne sera en rien un échec. Tout au contraire, ce succès pourrait être une invitation à poursuivre l'effort, car ils seront encore des centaines de milliers à attendre qu'un pays leur ouvre la porte.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Sur quelle planète vit Sam Hamad?

Quel est le taux de chômage au Québec? Quel est le taux de croissance en pleine austérité libérale? Combien de titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire aspirant à un débouché stimulant sont plutôt condamnés à la précarité, hors de leur champ de formation? Combien de postes de professionnel (le) s l'actuel gouvernement est-il en train d'abolir? Quelles perspectives d'emploi le Québec pourra-t-il offrir aux réfugiés à accueillir massivement?

Bénéficiaire de l'aide sociale est un recours auquel quiconque doit se résoudre sans gaieté de cœur. Par son entrée en matière à propos du projet de loi 70 à l'Assemblée nationale, le ministre Sam Hamad perpétue le mythe de l'assisté social paresseux. La solution magique du titulaire de la solidarité sociale? Pénaliser le nouveau prestataire apte à travailler afin de l'inciter à ne pas se contenter de vivre aux crochets de la société. Quelle magnanimité!

Pendant ce temps, ce gouvernement paupérise les organismes et collectifs d'entraide et de soutien à la recherche d'emploi, faisant ainsi fi du rôle à la fois vital et complémentaire par rapport à Emploi Québec, dont la future raison d'être est des plus nébuleuses.

« Comment puis-je vraiment penser m'en sortir un jour, quand je vois qu'on jette mon CV à la poubelle? » demandait, à Radio-Canada, une jeune femme pourtant motivée à travailler, mais que son statut d'assistée sociale stigmatise. C'est à cette réalité que doit s'arrimer Sam Hamad. [...]

Carol Patch-Neveu
 Montréal, le 12 novembre 2015

Une culture de mort?

C'est en regardant une publicité à la télévision que m'est revenu en tête un article du *Devoir* des 7 et 8 novembre derniers intitulé « Le manque de temps: ennemi numéro un de la culture ». Selon le chercheur Gilles Pronovost, cité par Isabelle Paré, « on sort moins, on va moins dans les musées. Seul le temps consacré à la télévision est à la hausse ». Il semble que le temps consacré aux médias sociaux et au Web est devenu une part importante de la consommation culturelle. Toutefois, le temps consacré aux jeux vidéo (probablement par des jeunes?) ne semble pas avoir été comptabilisé comme tel.

Cette publicité vue à la télévision faisait la promotion d'un jeu très réaliste durant lequel G.I. Joe (!) faisait éclater la tête de tous les combattants. Puis à la fin, une fille habillée de noir, mitrailleuse à la main, à son tour lui fait éclater la tête. Arrive le slogan:

« Retrouvez le soldat en vous. » D'une violence et d'une tristesse abyssale.

Pour m'en remettre, j'ai relu le poème de Victor Hugo *À Villequiers*, où il exprime sa douleur extrême à la suite de la mort de sa fille aimée: « [...] Maintenant que du deuil qui m'a fait l'âme obscure/Je sors pâle et vainqueur [...] »

Jean-Denis Garceau
 Le 11 novembre 2015

Lévis devient ville brune

Aujourd'hui, c'est un jour triste, car nous devons boire les excréments de Montréal. Il y a plus de 200 ans, Lavoisier a démontré que rien ne se perd, rien se crée. Des organismes vivant dans le fleuve vont donc se charger de concentrer les 8 milliards de litres de polluants déversés depuis mercredi par Montréal.

Personnellement, je n'ose plus consommer l'eau de Lévis. J'en restreins l'utilisation à la salle de toilette. C'est pourquoi la Ville de Lévis doit trouver une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable qui ne soit pas un cloaque comme le fleuve Saint-Laurent. Il ne faut pas compter sur le gouvernement Couillard, car il ne voit pas le problème, sa conscience étant obscurcie par l'austérité, « viande à chien ».

Jean-Claude Préfontaine
 Lévis, le 12 novembre 2015

LIBRE OPINION

Les ombres du gouvernement Couillard

BASSAM ADAM
 J. DENIS DUCHESNE
 ÉRIC LAPOINTE

Professeurs de philosophie au Cégep Garneau

Au moment où le gouvernement libéral s'apprête à injecter 1,3 milliard pour se porter au secours de la CSeries de Bombardier, il sabote les services à la population. Comment expliquer ces « dépenses risquées » dans un contexte de restriction? Quelques triptages de chiffres et de mensonges sur les finances publiques cachent les véritables enjeux qui expliquent ces actions. Deux exemples concrets dévoilent les vrais desseins de ce gouvernement: le Fonds des générations et la question du déficit des finances.

Le Fonds des générations, créé pour réduire la dette, serait devenu, par simple manipulation comptable, un « passif », une dette, pour le gouvernement Couillard, alors qu'il était considéré par les gouvernements précédents comme un « actif », un investissement, puisque l'argent est toujours entre les mains de l'État.

Comme le suggère l'économiste Jean-Pierre Aubry, le but de cette intrigue est de créer l'illusion d'un déficit pour justifier d'éventuelles coupes. Plus précisément, le gouvernement « fait disparaître artificiellement les vrais surplus pour qu'on n'y touche pas et augmente artificiellement les déficits dans le but d'inciter la prise de mesures budgétaires

pour les réduire ». Manipulation ou rigueur budgétaire?

Aussi, selon notre gouvernement, nous aurions eu un déficit de 5,8 milliards pour l'exercice financier 2014-2015 et nous aurions un déficit de 7,3 milliards pour celui de 2015. Le problème est que ces chiffres ne sont pas fondés sur un vrai budget, mais sur une simple addition de toutes les demandes des ministères, des compagnies et des organismes laissées sur la table par le gouvernement péquiste avant lui. Ce sont les faux chiffres d'un « non-budget » qui nous font croire au déficit et à la nécessité des coupes dans les services sociaux.

Pour sauver un semblant de démocratie et de transparence, nous sommes contraints de nous tourner vers un agent extérieur à l'arène politique, un « arbitre neutre », le vérificateur général du Québec, afin d'avoir l'heure juste quant à l'état réel de la situation politique et celui des finances publiques. Ce dernier, dans son analyse de mise à jour économique et financière de décembre 2014, confirme que le déficit de 2014-2015 n'est pas de 5,8 milliards, mais de 2,3 milliards, et celui de 2015-2016 n'est pas de 7,3 milliards, mais de 0!

Le vrai dessein derrière ces zones ombrageuses est peut-être à chercher du côté de la redéfinition du rôle de l'État que le gouvernement libéral entend mettre en place. Déjà, en 2014, Martin Coiteux (le président du Conseil du trésor) affirmait que « l'opération de révision des pro-

grammes dépassait largement l'objectif du déficit zéro et visait un repositionnement de l'État ». Même le premier ministre Couillard parlait de « redonner à l'État son rôle de partenaire, de navigateur, plutôt que d'exécutant » dans l'économie afin que « les risques soient répartis équitablement entre nos partenaires et le contribuable »!

Ce repositionnement de l'État, à quoi et à qui sert-il? Ne contribue-t-il pas simplement à retirer à l'État son rôle d'acteur social, de protecteur du bien commun contre les assauts tous azimuts des forces néolibérales du marché, pour en faire un partenaire-accompagnateur du libre-échange et de la mondialisation? D'où le besoin de tant de précautions et de faufuyants? Tout cela, au prix d'une remise en question du modèle de démocratie sociale, faisant de l'État le représentant de l'intérêt commun et non pas le partenaire économique des seules forces du marché, de Bombardier et de sa CSeries?

Comme dans un théâtre d'ombres, ce que l'on nous montre ne sert qu'à faire diversion, qu'à brouiller les pistes pour cacher ce qui constitue la véritable réalité qui, à travers une politique d'austérité, procède à des coupes dans l'ensemble des services sociaux, en éducation, en santé, dans les CPE, dans les services aux aînés, en environnement, etc. Au bout du compte, lorsque ces services se seront à ce point détériorés et que le privé aura réussi à bien les rendre, se sentira-t-on justifié de compléter la privatisation?

IDÉES

Ce n'est pas en falsifiant l'histoire qu'on trouvera la paix

RACHAD ANTONIUS

Professeur, Université du Québec à Montréal

Réponse à David Berger, ancien ambassadeur du Canada en Israël

Dans ces pages (7 novembre), David Berger a voulu commémorer le rôle de M. Itzhak Rabin dans la recherche de la paix au Proche-Orient. L'objectif de la paix est primordial, et l'analyse des échecs précédents est importante pour la réussite future. Le problème avec l'analyse de M. Berger est qu'elle falsifie l'histoire sur plusieurs points majeurs.

Tout d'abord, dans un texte de plus de 1000 mots qui parle du conflit entre Israël et les Palestiniens et des Accords d'Oslo de 1993, le mot « occupation » n'apparaît aucune fois. Pas une. Pour un conflit dans lequel l'enjeu principal est le contrôle de la terre, et où l'ensemble de la communauté internationale (Canada compris) reconnaît explicitement qu'il s'agit d'une occupation militaire qui est régie par la IV^e convention de Genève de 1949, c'est très éloquent.

La métaphore utilisée par M. Berger est la suivante : « On commence à se séparer politiquement en habitant différents étages de la même maison. » Or ce qu'il ne dit pas, c'est non seulement que les Palestiniens ont été chassés des étages où ils habitaient, mais que, depuis les Accords d'Oslo, Israël n'a pas cessé d'étendre ses colonies, c'est-à-dire d'empêcher constamment, et toujours plus, sur les étages restant aux Palestiniens (22% seulement du territoire de la Palestine).

La politique de tous les gouvernements israéliens depuis Oslo, y compris celle des travaillistes, a été d'étendre les colonies et d'augmenter le nombre de colons installés dans les territoires occupés. M. Berger ne peut pas prétendre qu'il ne le sait pas. Il doit certainement savoir que ces colonies sont illégales en vertu du droit international, et que le Canada (même sous le gouvernement Harper!) les considère comme illégales formellement — même s'il appuie leur construction dans les faits. Ignorer le rôle de l'occupation des territoires palestiniens dans le blocage du processus de paix ne permet pas de comprendre les raisons profondes du blocage.

Annexer le territoire, mais pas le peuple

La deuxième falsification concerne le compromis dont il est question. La deuxième partie des Accords d'Oslo (1995) divise le territoire de la Cisjordanie occupée en trois zones : A (pouvoirs civils et sécurité intérieure sous le contrôle de l'Autorité palestinienne), B (sécurité sous un contrôle mixte) et C (aucun contrôle palestinien; Israël contrôle tout). Or la zone C constitue 60% du territoire de la Cisjordanie! Les Palestiniens sont concentrés dans la Zone A. Donc, quand M. Berger parle du retrait de l'armée israélienne de toutes les grandes et petites villes, il ne dit pas qu'Israël garde tout de même le contrôle de la majorité du territoire occupé de la Cisjordanie!

En cela, il exprime la vision politique de Menachem Begin, ancien leader du parti Likoud (extrême droite), qui avait formulé ses objectifs dès la conquête de la Cisjordanie en 1967 : annexer le territoire sans annexer le peuple. Il faut regarder les cartes de la Cisjordanie et la fragmentation du territoire palestinien prévue par les Accords d'Oslo pour comprendre l'étendue de la dépossession que subissent les Palestiniens et l'ampleur de la tragédie, occultées par M. Berger.

Le « généreux compromis » que les Israéliens ont voulu faire consiste à ne pas accaparer tous les territoires palestiniens, mais à en laisser des miettes aux habitants d'origine. Les représentants officiels palestiniens (Autorité palestinienne et OLP) avaient déjà fait un énorme compromis en reconnaissant la légitimité de



La violence envers les Palestiniens, qui se poursuit quotidiennement depuis les Accords d'Oslo, est complètement absente du récit de David Berger, dénonce l'auteur.

« Le récit israélien est repris tel quel par une partie de l'élite politique canadienne, avec quelques nuances quand le spectacle de la violence devient insoutenable »

l'État d'Israël sur le territoire dont ils ont été chassés (78% de la Palestine), abandonnant du coup leurs revendications sur ce territoire, et acceptant de se contenter des 22% restants. Et là, il leur est demandé de faire un nouveau compromis et d'abandonner l'essentiel du peu qui leur restait, y compris la partie arabe de Jérusalem. Dans le contexte de ces fausses représentations, les offres faites par Ehoud Barak en 2000, qui laissaient à Israël les parties centrales de la Cisjordanie autour de Jérusalem et des grandes colonies, apparaissent du coup comme une offre super généreuse!

La cécité sélective quant à la violence

La troisième falsification concerne la violence. M. Berger évoque les attentats divers qui avaient tué un total de 30 Israéliens entre 1993 et 1995, sans mentionner les 29 Palestiniens tués par un colon israélien, Baruch Goldstein, dans une mosquée de Hébron à l'aube du 25 février 1994. Ce petit « oubli » révèle une attitude plus générale. La violence envers les Palestiniens, qui se poursuit quotidiennement depuis les Accords d'Oslo, est complètement absente du récit de

l'ancien ambassadeur. La violence quotidienne exercée par les colons, les oliviers déracinés, les récoltes brûlées, les maisons détruites, les jeunes emprisonnés (y compris les enfants), l'humiliation quotidienne et persistante (nous ne parlons que de la Cisjordanie, pas de Gaza), tout cela est absent de l'analyse. Seule la violence contre les Israéliens compte comme facteur de blocage du processus de paix.

Ce texte résume à lui tout seul le parti pris et la médiocrité de la politique canadienne officielle au Proche-Orient qui, même dans sa version libérale, considère qu'Israël est menacé et doit se défendre et que les Palestiniens sont les agresseurs. Le récit israélien est repris tel quel par une partie de l'élite politique canadienne, avec quelques nuances quand le spectacle de la violence devient insoutenable, et quelques exhortations à Israël de ne pas trop dépasser les bornes.

Le nouveau gouvernement Trudeau, certes moins agressif que son prédécesseur conservateur, n'a donné durant la campagne électorale aucun signe de changement sérieux sur ce point.

Des hommes rouspètent

LISE PAYETTE



La parité hommes-femmes formant le nouveau gouvernement Trudeau leur est restée en travers de la gorge. Quinze hommes, quinze femmes... Ils ont exprimé leur déception en invoquant le fait que les femmes qui se sont vu attribuer le titre de ministre ne sont pas de vraies ministres, mais des apprenties ministres, et qu'elles n'ont pas la compétence pour occuper les postes qu'elles vont occuper. Elles seraient donc en apprentissage et rien ne garantirait leur capacité de tenir leur rôle.

Je les ai tous lus. Tous les commentaires, les uns après les autres. Et j'avoue que j'ai éclaté de rire. Qui oserait sérieusement penser que la « parité » signifie un nombre égal d'hommes et de femmes hautement qualifiés pour les tâches qu'on va leur confier?

Ne me demandez pas à moi, qui les ai quand même pas mal fréquentés et connus dans leur quotidien, de croire que tous les hommes politiques ont été des cerveaux extraordinaires, des lumières pour leur époque. J'ai vu défiler Maurice Duplessis à Trois-Rivières, où j'ai habité, et à Rouyn-Noranda quelques années plus tard, et permettez-moi de dire qu'il était assez « ordinaire ». Son équipe de ministres était plutôt à son image.

L'époque Lesage a été plus joyeuse. Il y avait dans cette équipe des hommes remarquables, comme Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque et quelques autres qui ont aidé à la transformation du Québec, plus une femme, une seule, Claire Kirkland. Personne n'avait jamais entendu parler de la parité, j'imagine.

Les hommes élus à travers le temps n'ont pas toujours été des 120 watts. Certains, d'ailleurs, paraissent être toujours en veilleuse. On nommait certains d'entre eux ministres parce que politiquement il fallait soigner particulièrement une région ou qu'on estimait avoir des dettes envers ceux qui les avaient fait élire. Les jeux politiques sont étranges parfois, et souvent difficiles à comprendre.

Je n'oserais même pas vous dire que ceux avec qui j'ai partagé le pouvoir sous René Lévesque étaient tous brillants et super intelligents. Ce serait faux. Certains étaient doués, préparés depuis des années pour cette tâche, Parizeau étant sans doute le meilleur exemple, avec quelques autres. Mais il y avait aussi quelques « derniers de classe » à qui il fallait expliquer plus longtemps. Nous avons survécu quand même.

Le refus de croire que le sexe a à voir avec la compétence, comme certains commentateurs ont voulu le laisser entendre. J'ai connu en politique des hommes parfaitement incompétents. Sauf que, pour les hommes, l'incompétence n'est jamais invoquée comme raison de perdre son poste. Un homme ne peut pas être incompétent. C'est la règle, et comme ce sont les hommes qui fixent les règles, il n'y a aucune raison qu'ils s'en plaignent.

Les femmes réclament l'égalité comme citoyennes à part entière. Il y a 75 ans, grâce au courage et à la patience d'un petit groupe de femmes du Québec, nous avons obtenu un droit essentiel : le droit de voter et le droit d'être candidate. Nous avons mis le temps qu'il fallait pour arriver, mais nous sommes prêtes, maintenant.

Nous ne deviendrons pas des hommes politiques, ce n'est pas notre objectif. Mais nous apporterons à la politique ce qui lui manque le plus, des idées nouvelles, un sens de la justice pour tous et un désir profond de rééquilibrer le monde qui court à sa perte si nous ne préparons pas l'avenir. Nous aussi, on a un plan.

La parité proposée par Trudeau n'est pas la parité. Il devrait y avoir quinze femmes et quinze hommes égaux, avec des responsabilités équivalentes. Il n'aura tenu son engagement qu'en partie et a choisi de camoufler le tout en ne disant pas toute la vérité. Les femmes sont déçues. Mais elles ne renoncent pas.

L'égalité hommes-femmes est plus facile à vivre chez les jeunes. Des couples que je connais en font une condition de leur vivre ensemble. Certains découvrent le bonheur de cette union des forces où chacun donne le maximum de ses compétences sans représenter un danger pour l'un ou l'autre. Il est fini le temps où une femme ne devait jamais faire d'ombre à son compagnon pour le laisser triompher en tout temps. Les femmes ont appris à dire qu'elles sont capables elles aussi.

Elles poussent leurs études aussi loin que possible. Elles veulent apporter leurs préoccupations jusqu'au sommet des décisions et elles veulent prendre part à la suite des choses. Elles y ont droit. Quand je suis entrée à l'Assemblée nationale en 1976, il y avait 110 députés élus : 105 hommes et 5 femmes tous partis confondus. J'ai éclaté de rire en m'imaginant la réaction des hommes le jour où il y aurait 105 femmes et 5 hommes... Les femmes travaillent à changer cette situation complètement ridicule. Elles sont prêtes et beaucoup sont parfaitement qualifiées. Enfin!

LINGUISTIQUE

Clauses « orphelin » ? Pourquoi pas orphelines ?

ROBERT AUCLAIR

Fondateur et président honoraire de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française

François Legault disait ce mardi à l'Assemblée nationale : « Le président du Conseil du trésor a surpris un petit peu tout le monde vendredi dernier en proposant ce qu'on croyait, au Québec maintenant, une aberration : des clauses orphelin. Donc, il a offert aux infirmières une baisse de salaire pour les six premiers échelons, donc au moment où ils commencent leur carrière. C'est un coup direct aux jeunes, c'est un manque de vision, et ça s'adresse à ceux et celles qui commencent leur carrière. Donc, au moment où ils fondent une famille, au moment où ils ont besoin de s'acheter une maison, on dit : on coupe

dans les salaires des six premiers échelons. »

Des clauses « orphelin » ! Voilà une appellation qui surprend, dont on se demande en vain la signification. La présence d'un adjectif masculin singulier pour qualifier un substantif féminin pluriel ne facilite pas la compréhension. Ce fait ne semble pas avoir embarrassé le chef de la Coalition avenir Québec, M. François Legault, qui a employé cette appellation à quelques reprises au Parlement, ni le premier ministre, ni le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, qui l'ont reprise sans sourciller. Il faut noter, à leur décharge, qu'ils ne sont pas les premiers ni les seuls à s'exprimer ainsi. Il y a de quoi s'inquiéter.

A bien y penser, qu'est-ce que l'appellation étrange « clause orphelin » peut bien vouloir dire à un francophone ? La réponse est claire : rien ! Pour le savoir, mieux vaut pour lui s'in-

former de l'appellation employée par les anglophones dans ce cas. Il apprendra qu'ils parlent d'une *orphan clause*. S'il consulte ensuite un dictionnaire anglais, il va découvrir que le mot « orphan », au figuré, se dit d'une personne ou d'une chose privée d'un avantage ou d'une protection, contrairement au mot français « orphelin », qui n'a nullement ce sens. Voilà la source de l'anglicisme.

La clause en question dans une convention collective prévoit habituellement un salaire différent en fonction de la date d'embauchage d'un salarié. Ainsi, un nouveau salarié touche un salaire inférieur à celui qui est établi pour un emploi donné. Il en résulte une différence de traitement entre salariés pour un même emploi, soit une disparité. Quoi de plus normal alors que de parler d'une « clause de disparité de traitement » ?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Veronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Panzavelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélier-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillois, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

RUE

SUIITE DE LA PAGE 1

chartes québécoise et canadienne».

«C'est une victoire pour le droit de manifester», s'est réjouie Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés (LDL), intervenue dans le dossier. «Depuis plusieurs années, ce droit est mis à mal dans la société québécoise, et ce jugement établit clairement que le droit de manifester dans l'espace public est un droit fondamental. C'est important que ce soit rappelé», a-t-elle poursuivi en entrevue au Devoir.

Sibel Ataogul, avocate de M^{me} Garbeau, s'est également déclarée contente de la décision rendue jeudi. C'est le cabinet où elle exerce, Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino, qui a porté la cause en appel après un revers en Cour municipale. Plus de 200 demandeurs avaient contesté les arrestations pour entrave à la circulation survenues le 15 mars 2011. Le juge de première instance avait aussi reconnu que le droit de manifester est fondamental, mais «il avait considéré que la limite imposée était justifiable dans le cadre d'une société démocratique»,

a expliqué M^{me} Ataogul.

Le juge de la Cour supérieure a en fait considéré qu'il n'y a pas de véritable mécanisme pour faire autoriser une manifestation, condition pour s'exempter de l'application de l'article 500.1. «Le gouvernement [par la voix de sa procureure générale] a d'abord prétendu que c'était la police qui autorisait», ajoute l'avocate. Les forces policières ne peuvent toutefois exercer ce pouvoir, qui est politique, et être mandataires d'une ville pour autoriser ou non les manifestations, a statué le tribunal. Il ne figure pas non plus de critères d'autorisation dans la loi qui soient assez précis pour une telle autorisation.

Autre victoire symbolique pour la Ligue qui invoque cet enjeu de longue date, le juge a estimé que «l'exercice du droit de manifester est soumis à l'exercice d'un pouvoir arbitraire absolu des policières et policiers qui tolèrent ou non les manifestations en fonction de critères inconnus», expose M^{me} Filion.

Un message clair

Le texte du jugement cadre d'emblée un débat plus large, qui ne porte pas sur le droit de bloquer la circulation ou non, mais bel et bien sur les limites au droit de manifester qui peuvent être considérées comme justifiables dans notre

société. «La présente affaire offre une occasion de préciser le cadre de l'exercice du droit constitutionnel de manifester», écrit le juge Guy Cournoyer.

Une manifestation ne doit surtout pas être considérée comme une forme d'expression prohibée. Le juge Cournoyer n'a pas manqué de le rappeler à M^{re} Patrice Claude, du procureur général du Québec, lors d'échanges parfois acrimonieux durant le procès. «Historiquement, les manifestations ne se faisaient dans le fleuve Saint-Laurent. Elles se sont toujours faites dans les rues, partout sur la planète», a dit M^{re} Cournoyer en détachant chacun de ses mots lors de la plaidoirie de M. Claude, le 23 mars 2015.

Il a poursuivi: «La question est de savoir si manifester dans les rues peut être interdit complètement. Vous semblez soutenir que oui.» Puis il a énuméré toutes les manifestations publiques se déroulant sur un chemin public, du défilé de la Saint-Patrick aux manifestations «pour le oui, pour le non, contre l'avortement, pour l'avortement».

Plus important encore, le droit de manifester, intimement lié à la liberté d'expression, ne doit pas seulement être protégé pour les protestataires qui l'exercent, mais dans l'intérêt de l'ensemble de la société. «L'importance de la mani-

festation découle de l'absence de moyens efficaces pour se faire entendre, ce qui est essentiel dans une société démocratique», cite Nicole Filion de la LDL.

Cette cause pourrait d'ailleurs en inspirer d'autres, notamment la contestation de deux articles du règlement municipal montréalais P-6. Le jugement réitère que les forces policières sont en mesure d'encadrer les manifestations en dépit du fait qu'elles n'ont pas été avisées, ce qui était devenu le justificatif pour exiger un itinéraire.

Ce jugement donne aussi du poids à un autre recours collectif intenté par 300 personnes arrêtées et détenues à la même date que M^{me} Garbeau, le 15 mars 2011. «Nous alléguons que ces arrestations étaient illégales et la Cour supérieure semble nous donner raison», s'est réjoui Marc Chétrit, l'avocat dans cette cause.

Le gouvernement dispose maintenant de six mois pour apporter des modifications au Code de la sécurité routière, sans quoi les policiers ne pourront plus l'utiliser. La Ligue des droits et libertés demande à la procureure générale du Québec, la ministre Stéphanie Vallée, de ne pas porter la cause en appel.

Le Devoir

CLIMAT

Trudeau rencontrera les provinces avant d'aller à Paris

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Avant de se présenter à la Conférence de Paris sur le climat, le premier ministre Justin Trudeau réunira ses homologues provinciaux à Ottawa, dans dix jours, afin de convenir d'un plan de match commun.

M. Trudeau, ses ministres et les premiers ministres des provinces et territoires se rencontreront dans la capitale fédérale le 23 novembre. D'émissements scientifiques, experts des questions climatiques, se joindront à eux pour une séance d'information sur le sujet. Le tout sera suivi d'un dîner de travail, a annoncé le premier ministre libéral en conférence de presse jeudi.

L'objectif de cette rencontre des premiers ministres — une tradition abandonnée par Stephen Harper depuis 2009 — sera «justement de discuter d'un message fort et coordonné que nous livrerons, en tant que Canadiens, à Paris à la très importante conférence COP21», a expliqué M. Trudeau. Les premiers ministres du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta ont notamment déjà confirmé leur présence, selon La Presse canadienne.

Des objectifs tardifs, mais sérieux

Le nouveau chef de la diplomatie, Stéphane Dion, a toutefois voulu calmer les attentes à l'approche du sommet qui doit permettre de conclure le prochain accord international sur le climat. Le Canada traîne déjà de la patte en matière de lutte contre les changements climatiques, et l'arrivée d'un nouveau gouvernement libéral ne pourra pas effacer les dix dernières années d'inaction, a fait valoir le ministre des Affaires étrangères.

«Nous devons être sérieux au

Canada quant à notre plan de cibles [de réduction des gaz à effet de serre], et pas seulement nous présenter avec une cible importante parce que cela paraît bien», a noté M. Dion en entrevue avec le *Ottawa Citizen* cette semaine.

Les conservateurs de Stephen Harper ont abandonné l'accord de Kyoto en 2011, après avoir adopté des cibles de réduction de gaz à effet de serre moins contraignantes lors de la Conférence de Copenhague sur le climat de 2009. Plutôt que de ramener ses émissions à 490 mégatonnes (MT) en 2020, comme promis à Kyoto, le Canada s'engageait désormais à les réduire à 622 MT. Une cible revue à la baisse une énième fois le printemps dernier, lorsqu'Ottawa a annoncé qu'il ne ciblait plus quoi que ce soit pour 2020 et des émissions de 524 MT pour 2030.

Or, avant même que les conservateurs réduisent leur objectif en mai dernier, la commissaire à l'environnement prévenait en 2014 que le Canada raterait sa cible de Copenhague, car la lutte conservatrice n'avait pas été assez féroce.

Le Canada fournira sa part d'efforts, a assuré M. Dion — qui a été ministre de l'Environnement pour Paul Martin. Et le gouvernement y parviendra «seulement si nous avons tous [au cabinet] une sensibilité et une préoccupation pour l'environnement», a-t-il fait valoir aujourd'hui aux Affaires étrangères.

Avant d'aller à Paris, le premier ministre Trudeau participera à deux autres rencontres internationales. Il s'envolera ce vendredi pour les sommets du G20 en Turquie, puis de l'APEC aux Philippines, où il rencontrera notamment le président américain, Barack Obama.

Avec Hélène Buzzetti

Le Devoir

Pipelines: moratoire demandé

À l'approche du sommet de Paris sur le climat, une centaine de groupes environnementaux et sociaux demandent au gouvernement Trudeau de «cesser sans délai» toute étude des projets de pipelines, le temps de revoir le processus d'évaluation. Ils soulignent d'ailleurs que les études en cours ne tiennent pas compte des impacts climatiques. «Arrêter les examens des projets d'oléoduc est l'une des promesses que le premier ministre Trudeau peut réaliser seul, sans avis juridique. Il démontrerait ainsi un leadership fort en faveur de la protection du climat deux semaines avant le début de la Conférence de Paris», fait valoir Patrick Bonin, porte-parole de Greenpeace. En campagne électorale, Justin Trudeau s'est engagé à revoir le processus d'évaluation de tels projets, mené sous l'égide de l'ONE. «Nous ferons en sorte que les évaluations environnementales prévoient une analyse des répercussions en amont des projets ainsi que des émissions de gaz à effet de serre qu'ils généreront», précisait sa plateforme électorale.

Le Devoir

RAGOT

SUIITE DE LA PAGE 1

l'équité en politique, en France du moins, ajoute celle qui se fait très discrète depuis quelques années et qui accorde très peu d'entrevues dans son propre pays.

Depuis plus de 15 ans, Édith Cresson vit loin de la politique qu'elle a quittée après avoir occupé entre 1995 et 1999 le poste de commissaire européenne à la Recherche, aux Sciences et à la Technologie. Loin et heureuse depuis qu'elle a laissé derrière elle la tumulte et les sornioiseries qui ont rythmé ses quelques mois passés à Matignon à la demande de l'ancien président français François Mitterrand. «C'était symbolique pour lui, rappelle-t-elle. Il voulait qu'une femme occupe ce poste avant la fin de son mandat.»

Furieux

À l'époque, l'idée était progressiste en France, mais elle a surtout été mal perçue par un grand nombre de politiciens mâles de l'époque qui n'ont pas manqué de le lui faire comprendre. «Ils étaient furieux», résume M^{me} Cresson qui aujourd'hui conseille les entreprises dans leurs projets d'exportation et vient également en aide aux décrocheurs souhaitant revenir sur les bancs d'école. Ils étaient fous de colère de ne pas avoir été choisis.

ALAIN JOCARD AGENCE FRANCE-PRESSE
Édith Cresson, première ministre sous Mitterrand

J'étais constamment sur la défensive. Je passais mon temps à veiller au grain», a surveillé le prochain coup bas, le ragot assassin, la fausse anecdote, le détournement de déclaration visant à discréditer ou à saboter un projet et provenant même de ministres de son propre gouvernement, se souvient-elle, tout en constatant que ce régime, servi aux femmes en politique, est finalement encore bien présent.

«Les femmes sont plus souvent victimes des ragots que les hommes en politique», dit-elle. Regardez: en France, on a accusé Fleur Pellerin [ministre de la Culture] de ne pas lire, alors qu'elle avait juste mentionné qu'elle n'avait pas eu le temps de lire le dernier *Modiano* [Patrick de son prénom, romancier de son état]. On a fait tout un foin avec ça: pour-

quoi?» Elle poursuit: «La nouvelle ministre du Travail [Myriam El Khomri] qui vient tout juste d'entrer en poste s'est fait planter parce qu'elle s'est trompée, en répondant à une question, sur un détail [lié à des contrats de travail] venant tout juste d'être modifié. Un homme n'aurait pas eu ce même traitement.»

«Meilleure au lit»

Le dénigrement serait plus acceptable lorsqu'il cible une femme, et c'est justement cet esprit, cette dérive inscrite dans le système politique et surtout alimentée par une classe médiatique sans scrupule, selon elle, qu'il faut changer, estime M^{me} Cresson, qui ne manque jamais d'anecdotes pour illustrer son propos. Lorsqu'elle a été nommée ministre de l'Agriculture en 1981, dans les premières années de la «génération Mitterrand», «les agriculteurs ont considéré comme du mépris de la part du gouvernement cette nomination, dit-elle, ce qui en disait long sur leur niveau de conservatisme et leur caractère rétrograde. Lors d'une rencontre avec un gros syndicat d'agriculteurs, une banderole m'attendait sur le bâtiment. On pouvait y lire: «Édith, on t'espère meilleure au lit qu'au ministère.» Je me suis dit: il est normal, en ayant le portefeuille de l'agriculture, d'avoir affaire à des porcs.»

Dans ce contexte, attirer des femmes en politique n'est pas

chose facile, reconnaît M^{me} Cresson. «Imposer des quotas: j'ai toujours trouvé ça humiliant, mais il n'y a pas d'autres méthodes tant que l'on ne se résoudra pas à juger les politiciens sur leurs résultats, plutôt que sur leur apparence et leurs discours. L'excès de communication politique n'est pas favorable aux femmes. Quand elles s'engagent, c'est pour obtenir des résultats, et non pas pour s'afficher dans le prestige d'une fonction, c'est pour agir plutôt que pour pratiquer l'art oratoire, bien parler pour bien paraître, ce que les hommes maîtrisent mieux qu'elles», en n'hésitant pas d'ailleurs à s'en servir comme arme contre les femmes politiques.

«Le mépris est toujours là», dit M^{me} Cresson, qui, quand on lui demande comment le gouvernement de François Hollande, tout comme les femmes du gouvernement français actuel s'en sortent aujourd'hui, se referme soudainement, avec cette élégance qui a marqué ses nombreuses années en politique. «Je ne veux pas m'étendre sur le sujet, dit-elle. Je me suis donné comme règle de ne jamais parler du gouvernement français en fonction dans des médias étrangers et je vais donc m'en tenir là», sans doute pour ne pas sombrer dans ce persiflage que M^{me} Cresson préfère certainement laisser à «d'autres», accordés au masculin pluriel.

Le Devoir

DEBOUT

SUIITE DE LA PAGE 1

n'existait pas», dit un Inuit dans le documentaire *So That You Can Stand*, lancé cette semaine à Kuujuaq, dans le Grand Nord québécois.

Ce film fascinant raconte l'histoire d'une dizaine d'Inuits qui se sont levés pour défendre leur peuple face au rouleau compresseur nommé Hydro-Québec. Ces jeunes autochtones, alors âgés de 17 à 25 ans, sont partis de leurs villages isolés, peuplés de tentes, de cabanes en bois et d'igloos, pour tenir tête au gouvernement du Québec.

Après trois ans de négociations, ils ont réussi à signer la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cet accord historique, le premier du genre au Canada, a fêté son 40^e anniversaire ce 11 novembre. Aussi bien dire que c'était hier. La Convention de la Baie-James a fait entrer les peuples du Nord dans ce qu'on peut appeler la «modernité». Ils ont renoncé à une forme de droits en retour d'une série de compensations, notamment financières. Les conditions de vie ont fait un bond faramineux. Mais la «modernité» déchire encore les Inuits, 40 ans plus tard.

«On a encore un processus de guérison à faire. Nos vies se sont améliorées, mais la Convention de la Baie-James ne fait toujours

pas l'unanimité dans nos communautés, même après 40 ans. Je dois dire que les divisions diminuent au fil des années», confie Charlie Watt, un de ces jeunes fous d'une vingtaine d'années qui ont négocié la Convention. Il est aujourd'hui un sénateur libéral à Ottawa.

Lui et sept autres négociateurs encore vivants ont assisté mercredi à la première du film, à Kuujuaq. Ils ont été ovationnés par 400 Inuits. Certains pleuraient à chaudes larmes. La Convention de la Baie-James est un acte fondateur pour tous les autochtones du Canada. Et surtout pour les Inuits: en deux générations, ils sont passés de l'igloo au iPhone.

David contre Goliath

Dans le film, Charlie Watt et ses amis avaient les cheveux aux épaules, des favoris longs comme ça, ils fumaient comme des cheminées et chantaient des *protest songs* de Neil Young. Ils étaient cassés comme des clous. Et c'était l'époque des communes: à un moment donné, une équipe de 36 Inuits qui participaient de près ou de loin aux négociations de la Baie-James vivait dans un quatre et demi à Montréal. Ils dormaient cordés comme des sardines sur le plancher, sans couvertures ni oreillers.

Ils allaient de frustration en frustration. Un jour, Charlie Watt écrit à John Diefenbaker, chef de l'opposition à Ottawa, pour lui

demander de défendre les autochtones. Il se fait répondre que les autochtones n'ont «aucun droit» et que seul l'évêque peut parler au nom des Inuits!

La première rencontre des autochtones avec le jeune premier ministre Bourassa, en octobre 1972, s'est déroulée sur le même ton. Les Inuits et les Cris n'ont pas eu le temps de finir leur café. Bourassa a rassemblé ses papiers, il s'est levé et est sorti en disant qu'il ne comprend pas les langues autochtones. Et que le «projet du siècle» irait de l'avant, coûte que coûte: il avait promis en campagne électorale de créer 100 000 emplois.

À Québec, tout le monde avait sous-estimé la détermination des Inuits et des Cris. Comme dans la Bible, David a gagné la bataille contre Goliath. «Les Inuits sont des survivants», dit Bernard Lajoie, le producteur du film *So That You Can Stand*. Ils n'ont peur de rien. Quand ils partent à la chasse, ils sont patients, résistants. Ils sont comme ça dans la vie.»

Contre toute attente, les autochtones ont obtenu une injonction du juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, pour faire cesser les travaux de la Baie-James en l'absence d'accord avec Québec. À peine six jours plus tard, coup de théâtre: la Cour d'appel annulait la décision. Les bulldozers recommençaient à harnacher les rivières.

Les autochtones n'étaient pas au bout de leurs peines.

Les Inuits eux-mêmes étaient profondément méfiants envers les leurs qui négociaient l'avenir de la nation. Les jeunes négociateurs autochtones ont reçu des menaces de mort en faisant le tour des communautés de la baie James pour expliquer la Convention.

Le négociateur du gouvernement, John Ciaccia, a aussi eu à faire face à la colère des Inuits. Quand il s'est présenté dans le Grand Nord pour expliquer l'entente, le pilote de l'avion, bien branché sur les communautés, l'a prévenu qu'il risquait sa vie!

Aujourd'hui, les Inuits jouissent d'une relative autonomie. À Kuujuaq, les grosses camionnettes ont remplacé les traîneaux à chiens. Les igloos ont fait place à de modestes maisons sur pilotis. Les enfants jouent au hockey dans un aréna tout neuf. Les enfants apprennent l'inuktitut dans deux écoles bondées.

La misère noire d'il y a 40 ans a fait place à une vie meilleure. Mais comme toutes les communautés autochtones au pays, les Inuits s'interrogent: qu'est-ce que ça veut dire, être un Inuit en 2015?

Le Devoir

Le Devoir était à Kuujuaq à l'invitation de la société Makivik. So That You Can Stand sera projeté à partir du 30 novembre au cinéma Excentris.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com